



Assemblée générale

Cinquante-troisième session

35^e séance plénière

Vendredi 9 octobre 1998, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Operti (Uruguay)

*En l'absence du Président, M. Mangoaela (Lesotho),
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 15 h 10.

Point 164 de l'ordre du jour (suite)

Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique

Rapport du Secrétaire général (A/52/871)

M. Theron (Namibie) (*interprétation de l'anglais*) :
J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des
États de l'Afrique australe, à savoir l'Angola, le Botswana,
le Malawi, le Mozambique, la Namibie, le Lesotho, l'Afri-
que du Sud, le Swaziland, la Zambie et le Zimbabwe.

Nous allons célébrer le cinquantième anniversaire de
la Déclaration universelle des droits de l'homme et simulta-
nément nous nous trouvons à l'aube d'un nouveau millénaire.
Le moment est approprié pour s'arrêter et faire le bilan
de ce que nous avons accompli pour atteindre les objectifs
de la Charte. Nous vivons une période chargée d'espairs et
de confiance dans l'efficacité de l'ONU. Il est donc tout à
fait pertinent de définir une nouvelle vision et de nouvelles
perspectives.

Nous nous réjouissons de cette occasion qui nous est
donnée de participer à ce très important débat. Je tiens donc

à remercier et féliciter le Secrétaire général pour son rapport
clair, approfondi et détaillé sur les causes des conflits en
Afrique, pour ses recommandations des plus utiles sur la
prévention et le règlement des conflits sociaux et pour ses
propositions visant à assurer une paix et un développement
durables. Seul un authentique fils de l'Afrique avec sa
sagesse et sa perspicacité, comme le Secrétaire général,
pouvait décrire de façon si précise et si détaillée la situation
qui prévaut actuellement sur notre continent.

Comme le Secrétaire général le signale dans son rap-
port, les défis qu'affronte le continent africain dans toute
leur ampleur ne peuvent être débattus uniquement par le
Conseil de sécurité. Ainsi, l'Assemblée générale, de même
que les autres composantes du système des Nations Unies,
est appelée à débattre des recommandations pertinentes
contenues dans le rapport et à les mettre en oeuvre adéqua-
tement. Cela nous procure une occasion idéale de veiller à
ce que les attentes de «Nous, les peuples» soient satisfaites
grâce à une efficacité accrue de l'ONU.

Nous savons tous que les problèmes économiques et
sociaux font partie des causes fondamentales des conflits et
que la stabilité est étroitement liée au développement. Le
Secrétaire général a donc mis l'accent à juste titre sur les
moyens qui s'imposent, tels que la démocratisation, une
bonne gouvernance et un développement soutenu, pour ins-
taurer une paix durable et promouvoir la croissance écono-
mique. Il s'avère cependant que l'aide publique au dévelop-
pement accordée à l'Afrique a subi une forte diminution

depuis quelques années. Les conséquences de cette diminution des ressources expliquent en très grande partie l'incapacité du continent à devenir autosuffisant. Le maintien et l'augmentation de l'aide au développement sont nécessaires pour étayer les politiques de développement en Afrique.

Nous tenons à souligner combien il est important de veiller à ce que les femmes fassent partie intégrante de tous les efforts faits en faveur du règlement des conflits et du développement durable. Les problèmes sont nombreux, mais nous devons faire en sorte que l'égalité entre les femmes et les hommes devienne une réalité tangible, car cela ouvrirait la voie à de nombreux autres progrès.

Le Secrétaire général a affirmé que l'Afrique ne pouvait dépendre uniquement de l'aide apportée par le monde développé. Il a également signalé que la communauté internationale doit faire preuve de volonté politique et prendre des mesures concrètes qui contribueraient à atteindre les objectifs visant à promouvoir les priorités de développement de l'Afrique. Dans la même optique, nous avons demandé à maintes reprises aux créanciers occidentaux d'annuler la dette extérieure de l'Afrique. Une telle annulation témoignerait d'un engagement politique concret à aider et à épauler les efforts déployés par l'Afrique pour aller de l'avant dans son propre développement. Après tout, l'Afrique demeure aujourd'hui sous-développée et souffre plus que toute autre région du climat économique international instable. Le monde développé devrait donc continuer à favoriser un partenariat commercial plus équitable et plus juste avec le monde en développement.

À cet égard, l'Afrique australe consacre beaucoup d'efforts à la coopération et à l'intégration économiques régionales. Plusieurs initiatives fructueuses ont été prises pour consolider ces efforts sous l'égide de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Malheureusement, en dépit de ces faits encourageants, d'anciens et de nouveaux conflits continuent d'affecter notre vie quotidienne.

Un autre facteur important qui pourrait sensiblement contribuer à atténuer certains de nos problèmes est une action constante de redressement et d'édification de la paix après les conflits. On peut comprendre les préoccupations quant aux coûts élevés de cette action, mais il devrait être clair que les avantages liés à la paix et à la stabilité sont énormément supérieurs à ces coûts. Il arrive trop souvent que des initiatives de paix nouvelles et fragiles sont abandonnées et font place à un retour à une situation conflictuelle.

Notre région a observé attentivement les débats tenus à ce sujet au Conseil de sécurité. Nous avons pris note des réactions positives des membres du Conseil, qui ont suscité chez nous un sentiment d'optimisme pour l'avenir. Les membres du Conseil ont manifesté une volonté de contribuer au règlement des problèmes identifiés en promettant la mise en oeuvre des solutions proposées et en renforçant la coopération pour divers problèmes. Une telle attitude positive devrait donner une impulsion à nos efforts de coopération dans un esprit de partenariat.

Nous estimons que l'établissement, le maintien et l'édification de la paix doivent demeurer de hautes priorités pour nous tous. Il faut espérer que l'issue de ces débats sur les causes profondes des conflits en Afrique contribuera à assurer la stabilité et la paix à long terme ainsi qu'une croissance et un développement durables.

Nous avons la responsabilité peu enviable de prévenir, le cas échéant, l'éclatement de nouveaux conflits dans notre région, et cette responsabilité est d'autant plus impérieuse lorsque les demandes en ce sens sont formulées par des gouvernements légitimes. Les interventions demandées sont nécessaires pour prévenir des souffrances humaines à grande échelle et une plus grande déstabilisation, et pour préserver la souveraineté et l'intégrité territoriale des États. Cela exige une coopération et une collaboration étroites entre les organisations régionales et sous-régionales, qui devraient recevoir l'appui et les encouragements de la communauté internationale.

Enfin, l'Afrique australe recommande que l'Assemblée générale adopte des mesures garantissant que les recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général soient mises en oeuvre. De plus, nous proposons que l'Assemblée générale demeure saisie de cette question et que les progrès accomplis fassent régulièrement l'objet d'un examen.

M. Mochochoko (Lesotho) (*interprétation de l'anglais*) : Le Lesotho s'associe pleinement aux déclarations faites par les représentants du Burkina Faso et de la Namibie au nom, respectivement, du Groupe des États d'Afrique et de la région de l'Afrique australe.

Je voudrais d'abord rendre hommage au Secrétaire général pour le vif intérêt qu'il manifeste envers le règlement pacifique des conflits en Afrique et pour son rapport précis et détaillé sur les causes de ces conflits.

Je tiens également à exprimer au Secrétaire général la gratitude du Lesotho pour son intérêt à l'égard de la situa-

tion au Lesotho. Nous sommes encouragés de voir l'attention particulière exprimée par le Secrétaire général, comme d'ailleurs par la communauté internationale, au sujet des événements au Lesotho. Nous espérons que le Secrétaire général et la communauté internationale continueront de soutenir activement les efforts déployés par le Lesotho pour consolider la paix et prévenir le retour aux affrontements armés, en apportant dans divers domaines une aide qui facilitera la reprise rapide d'activités génératrices de revenus et susceptibles de donner une base solide au développement de notre pays.

Durant l'année écoulée, les questions de paix et de sécurité en Afrique ont prédominé dans l'ordre du jour des travaux du Conseil de sécurité. Le 25 septembre 1997, une réunion sans précédent du Conseil a été organisée au niveau ministériel pour examiner la situation sur le continent africain et la nécessité d'une action internationale concertée en vue de promouvoir la paix et de la sécurité en Afrique. Ainsi que le Secrétaire général l'a souligné ce matin, il a présenté au Conseil de sécurité, en avril dernier, son rapport sur les causes de conflit en Afrique dans le but d'accélérer le règlement des conflits et de promouvoir la paix et le développement sur le continent. À l'issue de ses débats, le Conseil a reconnu que l'instauration de la paix et de la sécurité en Afrique était un processus en devenir. Le Conseil a donc décidé de poursuivre, au niveau des ministres des affaires étrangères et sur une base biennale, l'évaluation des progrès réalisés en faveur de la paix et de la sécurité en Afrique.

Nous nous félicitons de l'adoption par le Conseil de sécurité, dans sa résolution 1170 (1998), des propositions présentées à ce sujet par le Secrétaire général, qui visent, à notre avis, à poursuivre l'examen approfondi des causes de conflit en Afrique en vue de favoriser la paix et le développement durables de toutes les régions du continent. La proposition du Secrétaire général sur la tenue de réunions au sommet du Conseil de sécurité tous les cinq ans est bienvenue et mérite de recevoir l'appui de l'Assemblée.

Comme l'indique le rapport du Secrétaire général, chaque année, un pays d'Afrique sur quatre est en proie à un conflit et c'est en Afrique que l'on compte la moitié des morts occasionnées par des conflits dans le monde. Les sources de ces conflits sont imputables à des éléments à la fois internes et internationaux. C'est pourquoi des efforts concertés et conjoints de l'Afrique et de la communauté internationale ainsi que des contributions coordonnées sont essentiels pour régler ces conflits et éliminer leurs causes. Plus important encore, l'Afrique doit manifester la volonté d'employer d'autres moyens pour régler ses différends plu-

tôt que de recourir à la force. Nous restons convaincus que la majorité des femmes et des hommes de l'Afrique ont toujours à coeur d'employer leur temps, leur énergie et leur créativité à promouvoir une paix et un développement durables par la voie du dialogue.

La triste expérience que le Lesotho a connue récemment nous enseigne que la violence ne saurait être la base sur laquelle on peut faire valoir son point de vue, pas plus qu'elle ne peut contribuer à régler les différends. Alors que nous nous engageons dans la reconstruction socioéconomique de notre pays, nous sommes tout à fait conscients que le dialogue doit être l'instrument fondamental bilatéral pour la solution des problèmes.

Nous partageons l'avis du Secrétaire général qui estime que même si la responsabilité principale de la paix et de la sécurité incombe à l'Organisation des Nations Unies, le soutien aux initiatives régionales et sous-régionales est nécessaire et souhaitable étant donné que l'ONU ne dispose pas de la capacité, des ressources et de l'expertise nécessaires pour faire face à tous les problèmes susceptibles d'apparaître en Afrique. Les répercussions d'événements tels que ceux qui se sont produits au Lesotho nécessitent un effort beaucoup plus concerté de la part des organisations régionales pour la promotion et le règlement des conflits. À cet égard, nous saluons les efforts d'organisations sous-régionales telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et la Communauté de développement de l'Afrique australe qui ont permis de faire face aux conflits en Sierra Leone, en République démocratique du Congo et plus récemment au Lesotho. Ces efforts nous confortent dans notre opinion que, lorsque c'est possible, la communauté internationale devrait s'efforcer de compléter plutôt que de remplacer les efforts de l'Afrique pour résoudre ses propres problèmes.

Par conséquent, nous souhaitons une collaboration plus étroite entre les Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales en Afrique, ce qui nous paraît essentiel pour faire face à certaines situations de conflit en Afrique. La réunion récente entre l'ONU et les organisations régionales sur cette question est donc louable, et nous trouvons encourageante l'action du Conseil de sécurité qui contribue à renforcer l'appui aux initiatives régionales et sous-régionales et resserre la coordination entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales en matière de prévention de conflits et de maintien de la paix.

Le Secrétaire général a fait remarquer avec raison que les marchands d'armes internationaux figurent en bonne place parmi ceux qui bénéficient des conflits en Afrique. La

prolifération d'armes légères et de petit calibre continue de représenter une grave menace pour la sécurité des populations en Afrique et dans le monde. Des mesures de contrôle mieux adaptées seront nécessaires pour lutter contre cette prolifération. Comme l'indique à juste titre le Groupe de travail créé en application de la résolution 1170 (1998) du Conseil de sécurité, les livraisons massives d'armes, de munitions et d'explosifs à destination des régions d'Afrique où les tensions sont les plus fortes, est un domaine dans lequel la communauté internationale pourrait obtenir des résultats rapides et décisifs. Parmi les initiatives pouvant être prises à cet effet, figure le soutien accordé aux efforts de l'Afrique en vue d'édifier la cohésion sociale, rétablir l'autorité et la légitimité des États en tant que garants de la sécurité et renforcer la capacité des sociétés africaines au dialogue sur les questions de sécurité afin de réduire sensiblement le besoin d'armes.

Nous exhortons tous ceux qui vendent des armes et qui contribuent à leur prolifération dans les zones de conflit, en particulier en Afrique, à prendre des mesures en vue de réduire la menace que représente la circulation des armes. Nous engageons également les Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales à prendre des mesures immédiates en vue de surveiller l'accumulation et le transfert des armes légères et de petit calibre dans les zones de conflit. À cet égard, les efforts du Conseil de sécurité visant à renforcer l'efficacité des embargos sur les armes imposés par le Conseil sont un pas dans la bonne direction.

Il est évident que le fléau des conflits en Afrique sape les efforts de développement socioéconomique du continent. Le rapport du Secrétaire général montre clairement qu'il existe un lien intrinsèque entre la paix et le développement. Le défi à relever par la communauté internationale est donc d'oeuvrer à la réalisation de la paix et du développement en Afrique. Nous réitérons l'espoir que l'Assemblée générale, le Conseil économique et social, les autres organes compétents des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales, les institutions financières internationales et les autres organismes compétents de même que les États Membres examineront le rapport du Secrétaire général et ses recommandations et prendront les mesures qu'ils jugeront appropriées dans leurs domaines de compétence respectifs.

Enfin, en tant qu'Africains, nous sommes naturellement inquiets face à l'augmentation récente du nombre de situations de conflit en Afrique : le conflit en République démocratique du Congo, le processus de paix bloqué en Angola, le différend frontalier entre l'Éthiopie et l'Érythrée, la persistance de la violence en Sierra Leone et l'aggrava-

tion du conflit entre la Somalie et le Soudan, pour ne mentionner que quelques exemples, sont des sources de préoccupation pour nous. Nous en appelons à toutes les parties à ces conflits pour qu'ils mobilisent la volonté politique nécessaire et se montrent à la hauteur du défi qui consiste à donner à la paix une impulsion nouvelle. Nous espérons que la communauté internationale continuera à soutenir les efforts inlassables de l'Afrique pour instaurer la paix, la stabilité et le développement durable dans toute la région. L'aspiration de l'Afrique à la paix, au maintien de la paix et à la consolidation d'une paix durable peut être concrétisée grâce à un renforcement de la capacité des Nations Unies à prévenir les conflits, à réagir rapidement à de nouveaux conflits et à donner les moyens de consolider la paix après les conflits.

M. Mwakawago (République-Unie de Tanzanie) (*interprétation de l'anglais*) : Je prends la parole au nom des pays de la sous-région de l'Afrique de l'Est, composée de 12 pays — les Comores, Djibouti, l'Érythrée, l'Éthiopie, le Kenya, Madagascar, Maurice, les Seychelles, la Somalie, le Soudan, l'Ouganda et mon propre pays, la Tanzanie — et appuie à ce titre la déclaration faite par le Burkina Faso au nom de l'Organisation de l'unité africaine, et je souscris par avance à la déclaration que fera le Nigéria qui préside le Groupe des États d'Afrique, pour le mois d'octobre.

Les causes de conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique constituent pour nous une préoccupation majeure. Nous avons félicité le Secrétaire général de son rapport éclairé sur les sources de conflit en Afrique, sur les moyens de prévenir ces conflits et d'y faire face et de jeter les bases d'une paix durable et d'une croissance économique soutenue après leur règlement. Je voudrais donc réaffirmer ces sentiments.

Un examen rapide de l'ordre du jour du Conseil de sécurité met en évidence la gravité de la situation en Afrique. Celle-ci figure de façon prédominante sur cet ordre du jour. La préoccupation du Conseil de rechercher les moyens pratiques d'empêcher, atténuer et régler les conflits en Afrique est donc légitime et nécessaire. Mais il est révélateur que peu de solutions aient été trouvées car on n'a pas tenu compte de leurs causes profondes.

Il est vrai cependant que les causes des conflits en Afrique ne sont pas propres à ce continent. Ces conflits n'existent pas uniquement parce que leurs causes sont africaines; il y a des conflits car comme partout ailleurs, la misère généralisée est source de frustration, d'instabilité et d'affrontement. En fait, il ne saurait y avoir de paix véritable lorsque les injustices abondent.

Le Secrétaire général nous a montré la voie à suivre. La clef du règlement des conflits en Afrique et dans toutes les régions est de s'attaquer efficacement aux problèmes de développement. En fait, lorsque le Secrétaire général a présenté son rapport au Conseil de sécurité, il a observé à juste titre que

«c'est la persistance de la pauvreté qui entrave la promesse de paix totale pour tous les peuples d'Afrique. Soulager la pauvreté doit être le premier but de tous nos efforts. Ce n'est qu'à ce moment-là — lorsque la prospérité et les possibilités deviendront réelles — que chaque citoyen, jeune ou vieux, homme ou femme pourra véritablement et durablement se reconnaître dans l'objectif d'un avenir pacifique pour l'Afrique, sur les plans politique, économique et social.» (S/PV.3871, p. 4)

L'Afrique, composée de 53 États, reste la région la plus pauvre du monde. Sur les 48 pays les moins avancés du monde, 33 se trouvent en Afrique. La pauvreté de l'Afrique est encore exacerbée par le fardeau du service de la dette qui représente un tiers des recettes d'exportation de ces pays, la dégradation des termes de l'échange, la baisse de l'aide publique au développement, la chute des cours des matières premières, la montée du protectionnisme, et les effets préjudiciables des programmes d'ajustement structurel. Il va sans dire que de telles conditions ne favorisent guère les investissements étrangers directs. Il est donc évident que la part de profits dont dispose l'Afrique pour satisfaire ses besoins est très mince et il ne faut pas s'étonner qu'il y ait de nombreux conflits sur le continent.

Aussi avons-nous accueilli avec satisfaction l'initiative du Conseil de sécurité et le rapport du Secrétaire général sur l'Afrique. En effet, lors du premier examen de ce rapport au Conseil de sécurité, il a été convenu à l'unanimité que, si c'est à l'Afrique qu'il incombe au premier chef de relever les défis qu'elle rencontre, la gageure est telle qu'elle est incapable d'y répondre toute seule. C'est dans ce contexte que nous exprimons l'espoir que des mesures spécifiques et systématiques seront prises pour transformer les recommandations du Secrétaire général en une stratégie réalisable permettant d'opérer un changement réel et valable en Afrique. Ce faisant, nous devons nous rappeler l'évaluation que faisait de la situation la Banque mondiale en 1997 :

«Les indicateurs sociaux restent inférieurs à ceux des autres régions; les finances publiques sont fortement déficitaires et l'épargne intérieure est faible; la dépendance à l'égard de l'aide reste forte; l'investissement privé et l'investissement étranger direct commencent

certes à s'améliorer, mais leur volume est encore bas; et il reste beaucoup à faire dans certains domaines comme le secteur financier, la gestion des dépenses publiques et la privatisation.» (*Rapport annuel de la Banque mondiale 1997*)

C'est là un tableau particulièrement affligeant.

À Washington, les réunions annuelles du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale viennent de prendre fin. On y a lancé des avertissements quant à une crise et une récession économiques mondiales imminentes. Les enjeux pour l'Afrique sont donc encore plus élevés. Le Président de la Banque se serait déclaré préoccupé de ce que trop peu d'attention soit accordée aux rangs grossissants des chômeurs et aux risques de saper la stabilité politique. Les pauvres, a-t-il mis en garde, ne peuvent attendre. J'ajouterais qu'une personne affamée et sans abri ne saurait apprécier toutes les exhortations que l'on fait sur la question des droits de l'homme. Ses droits de l'homme à elle sont violés à plus d'un niveau. Ainsi, la crédulité devient une arme de survie qui se retourne contre l'Afrique. Nous saluons à cet égard l'appel de M. Wolfensohn pour que l'attention soit concentrée sur le développement durable et les questions sociales. La mise en garde qu'il a lancée dans son discours du 6 octobre au Conseil des gouverneurs est pertinente :

«Nous devons faire tout cela. Parce que si nous n'avons pas la capacité de faire face aux urgences sociales, si nous n'avons pas de plans à plus long terme pour des institutions solides, si nous n'avons pas davantage d'équité et de justice sociale, il ne pourra y avoir de stabilité politique.»

L'Afrique est dans une situation d'urgence. Les résultats de programmes bien intentionnés tels que l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés des institutions de Bretton Woods se sont avérés décevants. Et pourtant l'Afrique est toujours aux prises avec le fardeau écrasant de la dette alors même que les perspectives économiques mondiales ne sont pas particulièrement prometteuses. Et c'est en Afrique que l'on a le plus besoin de la Banque et de la communauté internationale.

L'un des dangers qui résultent de la perspective d'un ralentissement économique mondial est une tendance accrue des États à se replier sur eux-mêmes. Nous espérons que notre préoccupation partagée à l'égard de notre humanité commune nous amènera à surmonter les tendances destructrices à l'isolationnisme. En cette période d'épreuves, l'Afrique a besoin d'un partenariat mondial, un partenariat qui lui permettrait de s'inspirer et de se montrer pleinement à la hauteur de la promesse et des aspirations de son peuple, des Nations Unies et de la communauté internationale tout entière.

À cet égard nous voulons également saisir cette occasion pour saluer tout particulièrement les gouvernements qui ont soit pris soit promis de prendre les mesures nécessaires pour annuler la dette des pays africains, et surtout des moins avancés d'entre eux. Nous tenons également à exprimer notre gratitude aux pays donateurs pour leur engagement en faveur de l'Afrique. Notre reconnaissance va tout spécialement aux Pays-Bas et aux pays nordiques qui ont atteint l'objectif de 0,7 % du produit national brut fixé par les Nations Unies pour l'aide publique au développement. Ils sont les porte-drapeau de toute entreprise à laquelle l'Organisation s'est engagée. Nous reconnaissons et nous apprécions également les initiatives du Japon relatives au développement en Afrique sur la base de nouveaux partenariats. La deuxième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique doit se réunir à Tokyo dans moins de 15 jours.

D'autres pays, comme la Tanzanie, qui n'ont pas connu le genre de conflits qui ont assailli l'Afrique ne sont pourtant pas à l'abri des répercussions de tensions et de troubles qui se déroulent ailleurs. Les conflits ont été à l'origine d'afflux incontrôlables de réfugiés, lesquels ont à leur tour engendré des souffrances sans nom à la fois dans la population des réfugiés et pour les pays d'accueil. Si les réfugiés méritent cette aide et en ont cruellement besoin, c'est également le cas pour les pays d'accueil, qui doivent avec des ressources limitées supporter un fardeau intolérable ainsi que la destruction de leur environnement. La République-Unie de Tanzanie, pays d'accueil de 300 000 réfugiés — un nombre en augmentation du fait des conflits en République démocratique du Congo et au Burundi — est particulièrement préoccupée par le niveau d'engagement de la communauté internationale à l'égard du fardeau qu'elle doit assumer. Nous continuons donc à demander l'appui de la communauté internationale, car il n'est pas rare de lire des rapports relatifs aux contributions aux réfugiés qui passent sous silence l'important sacrifice consenti par les pays d'accueil.

Pour terminer, je tiens à exprimer le vœu de ma sous-région et de l'Afrique en général que tout espoir ne soit pas perdu. Il serait donc rassurant que l'Assemblée adopte une résolution au titre de ce point de l'ordre du jour pour mettre en oeuvre les doubles objectifs de la paix et de la sécurité, d'une part, et du développement de l'autre. Tel est, à notre avis, le défi que nous a lancé le Secrétaire général dans son rapport. C'est vrai, ce dont l'Afrique a besoin ce n'est pas d'aumônes, mais des ressources nécessaires pour un développement digne de ce nom. Ainsi, les investissements dans le capital humain, l'infrastructure matérielle, telle que routes et voies ferrées, l'octroi de crédits et l'accès aux marchés — pour ne mentionner que quelques éléments clefs — peuvent permettre d'accélérer les changements positifs qui ont marqué ces cinq dernières années.

L'Afrique est prête à aller de l'avant. Ce qu'il lui faut, c'est un nouveau, un véritable partenariat fondé sur le respect mutuel et s'inspirant du principe de base selon lequel il serait plus utile à l'Afrique d'apprendre à pêcher que de recevoir des cargaisons de poisson.

M. Kasanda (Zambie) (*interprétation de l'anglais*) : Ces dernières années, l'ordre du jour du Conseil de sécurité a été surchargé de problèmes relatifs à l'Afrique. En avril dernier, le Secrétaire général a pris une mesure audacieuse en produisant un rapport intitulé «Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique». Il est tout à fait opportun que nous examinions ce rapport si bien préparé.

Ma délégation souhaite remercier le Secrétaire général de ce document-jalon, qui présente de nombreuses idées et approches pour faire face à l'éventail des problèmes et des possibilités qui se présentent sur le continent africain. Certes, grâce à ce document, le Secrétaire général a très bien présenté les problèmes de l'Afrique. Il a bien identifié le fait que les causes des problèmes de l'Afrique se trouvent dans des interactions internes et externes, diverses et complexes. Il a également fait des recommandations d'une grande portée sur lesquelles les Nations Unies doivent se prononcer d'urgence.

L'examen aujourd'hui par l'Assemblée du point 164 de l'ordre du jour concernant l'Afrique montre à quel point la communauté internationale est de plus en plus soucieuse de créer des conditions propices à la paix, à la sécurité et au développement durable en Afrique. Chacun sait que dans le cadre mondial général, l'Afrique est à la traîne en ce qui concerne le développement économique et doit faire face

aux dures réalités de la marginalisation par rapport à d'autres continents. Cette situation est due aux problèmes socioéconomiques et politiques graves que connaît l'Afrique.

Les pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) ont non seulement dû constamment faire face au problème de l'Angola, qui se poursuit, mais le nouveau conflit qui a éclaté en République démocratique du Congo a encore compliqué et aggravé la situation en matière de paix et de sécurité dans la région.

La situation en Angola continue de se détériorer, en dépit de la patience manifestée par la communauté internationale et des efforts qu'elle a déployés pour mettre fin au plus ancien conflit civil d'Afrique. La Zambie est préoccupée de constater que les espoirs de paix et de stabilité suscités par le Protocole de Lusaka ne se sont pas encore concrétisés. Cela est imputable à Jonas Savimbi, qui a refusé de s'acquitter des obligations contractées aux termes du Protocole de Lusaka. Nous avons déjà beaucoup avancé sur le chemin de la paix. Les pays voisins et les Nations Unies ont investi des efforts et des ressources considérables dans la recherche de la paix en Angola. Nous ne pouvons pas maintenant nous permettre d'abandonner le peuple angolais, qui a tant souffert et dont les espoirs reposaient sur le Protocole de Lusaka. Voilà pourquoi nous espérons qu'en dépit des revers, la communauté internationale, par le biais du Conseil de sécurité, réaffirmera son autorité et usera de sa très grande sagesse pour remettre le processus de paix en Angola sur les rails.

S'agissant de la situation en République démocratique du Congo, la Zambie a activement participé aux efforts déployés par les dirigeants de la région pour parvenir à une paix juste et durable. Les dirigeants de la SADC ainsi que d'autres dirigeants de la région ont accompli à cet égard un travail digne d'éloges, dans des conditions très difficiles. Comme l'Assemblée le sait, la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales incombe au Conseil de sécurité. Il est incontestable que si la situation en République démocratique du Congo n'est pas réglée, elle pourrait poser une menace non seulement pour la région, mais également pour la paix et la sécurité internationales. Les efforts de médiation des dirigeants de la SADC et d'autres dirigeants de la région méritent en conséquence d'être appuyés par la communauté internationale, car ces efforts cherchent à éviter que la paix et la sécurité internationales soient menacées par cette crise.

De même, l'Afrique a la responsabilité d'assurer une bonne gouvernance et le respect des droits de l'homme dans

le processus de réalisation d'une paix et d'un développement durables en Afrique. Trop souvent, les conflits sont dus dans une large mesure à l'absence de tolérance politique, à la violation du droit sacré à la vie et à l'absence d'une participation générale dans l'administration publique dans les pays africains. Néanmoins, il est satisfaisant de constater que beaucoup de pays d'Afrique ont pris les mesures nécessaires pour permettre à la démocratie de s'épanouir et pour assurer le respect de la primauté du droit, qui font partie des principales conditions permettant de réaliser la paix et le développement durables.

Dans son rapport, le Secrétaire général a très bien saisi les relations qui existent entre la paix et le développement en Afrique. Le plus grand défi auquel est confrontée l'Afrique dans le domaine du développement consiste à réduire la pauvreté. Le consensus qui s'est dégagé au plan international porte sur une réduction de 50 % de la pauvreté dans les pays pauvres du monde, d'ici à l'an 2015. Mon pays s'est engagé à réduire la pauvreté de 50 % de sa population d'ici à l'an 2004.

Nous reconnaissons que le développement est un effort national suprême, mais le processus complémentaire de la coopération internationale est également une contribution capitale. L'accès au marché est un facteur essentiel pour relancer la croissance et le développement en Afrique. Les pays développés doivent résister aux tendances protectionnistes vis-à-vis des exportations africaines pour permettre non pas seulement une expansion qualitative et quantitative des exportations africaines mais également la poursuite de la libéralisation considérable que l'Afrique entreprend péniblement.

La dette extérieure des pays africains doit être considérablement réduite au-delà de l'objectif de 80 % convenu au plan international. Une annulation complète de la dette devra aussi être entreprise pour beaucoup de pays africains. La communauté internationale doit relever le défi qui consiste à offrir à l'Afrique une solution durable au fardeau insoutenable de la dette. Le Mandat de Maurice est une mesure appréciable dans la bonne direction. Nous nous félicitons également des accords conclus récemment en vue de libéraliser et d'étendre l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés.

Après une période de déclin, les prêts de la Banque mondiale en faveur de l'Afrique reprennent. Étant donné qu'une grande partie de l'Afrique dépend des emprunts à des conditions préférentielles, il est essentiel de parvenir rapidement à un accord sur la douzième reconstitution de l'Association internationale de développement. Nous sous-

crivons pleinement à l'opinion que ceci devrait être réalisé avant la fin de l'année. L'aide publique au développement a diminué de façon générale depuis cinq ans. Cette tendance doit être inversée de toute urgence.

Le renforcement des capacités dans le domaine de la gestion économique est une partie essentielle de la promotion du développement africain. Les programmes d'assistance technique devraient s'intéresser davantage à ce domaine. Le développement africain acquerra son propre dynamisme si la capacité locale de gérer les économies africaines est établie et soutenue.

L'Afrique de son côté prend de nombreuses initiatives pour encourager le développement dans des domaines tels que la démocratisation, la libéralisation économique et l'intégration économique. Néanmoins, des situations telles que celles que l'on connaît au Lesotho, en Angola, en République démocratique du Congo et dans d'autres parties de l'Afrique nous rappelleront toujours cruellement que les conflits sont le plus grand obstacle interne au développement africain. L'interaction entre la consolidation de la paix et la prospérité devrait beaucoup aider à éliminer les conflits en Afrique.

M. Konishi (Japon) (*interprétation de l'anglais*) : La délégation japonaise se félicite chaleureusement de la tenue de la présente séance de l'Assemblée générale consacrée à l'examen des problèmes auxquels l'Afrique est confrontée. Si l'on considère que l'Afrique renferme plus du quart des États Membres des Nations Unies et représente environ 13 % de la population mondiale, il n'y a pas de doute que la paix et la prospérité du monde ne seront garanties au XXIe siècle que si la paix et la prospérité règnent dans toute l'Afrique. S'attaquer aux problèmes de l'Afrique est donc urgent, non seulement pour les pays et les peuples de ce continent, mais également pour la communauté internationale tout entière, et en particulier pour les Nations Unies, seule organisation réellement universelle.

Bien que nous nous intéressions plus particulièrement aujourd'hui aux problèmes que connaît l'Afrique, je souhaiterais souligner qu'au vu des progrès que l'Afrique a réalisés sur les fronts politique, économique et social, mon gouvernement estime que les perspectives d'avenir pour le continent sont encourageantes. Dans de nombreux pays africains, en effet, des progrès remarquables ont été enregistrés dans les domaines de la démocratisation, des réformes économiques et du développement social. Une vingtaine de pays africains connaissent aujourd'hui un taux de croissance économique annuel supérieur à 5 %. Nous sommes également encouragés par la coopération régionale

qui se développe entre ces États grâce, en grande partie, aux efforts des organisations régionales et sous-régionales telles que l'Organisation de l'unité africaine. Ces réalisations, de même que la volonté affichée par certains pays africains de poursuivre et de renforcer la tendance positive actuelle, sont de bon augure pour un brillant avenir de l'Afrique.

Cependant, ainsi que le souligne clairement le rapport du Secrétaire général, il reste encore beaucoup à faire, par les États africains eux-mêmes et par la communauté internationale, afin de maintenir la tendance positive actuelle et de prévenir des crises qui pourraient remettre en question les résultats obtenus jusqu'à présent. Le message fondamental contenu dans le rapport du Secrétaire général est simple et explicite : nous devons nous attaquer aux causes profondes des problèmes qui affligent l'Afrique. Il nous faudra, pour cela, adopter une approche globale qui intègre des activités visant à maintenir la paix et la sécurité et à promouvoir le développement économique et social.

Mon pays souscrit pleinement à ce message. En fait, le Japon insiste fermement sur la nécessité d'adopter une démarche globale. En matière de développement, par exemple, nous demandons la mise en oeuvre d'une nouvelle stratégie s'appuyant sur un concept que nous avons présenté à la première Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD I) en 1993. Dans le cadre des efforts déployés par la suite pour donner effet à cette nouvelle stratégie de développement, nous avons organisé deux conférences Asie-Afrique — à Bandung en 1994 et à Bangkok en 1997 — et nous nous sommes employés à promouvoir la coopération entre pays africains, tels que la Côte d'Ivoire, le Zimbabwe et le Burkina Faso, ainsi que la coopération entre pays donateurs.

Parallèlement aux efforts réalisés dans le domaine du développement, le Japon a défendu le concept de la prévention des conflits et, au mois de janvier de cette année, il a accueilli la Conférence internationale de Tokyo sur la prévention des conflits. Cette Conférence a mis en relief l'importance d'établir un cadre conceptuel pour une stratégie préventive rassemblant le système des Nations Unies, les organisations régionales, les États Membres et la société civile. La Conférence a également recommandé une série de mesures pouvant être mises en oeuvre immédiatement par les Nations Unies et les organisations régionales, notamment des mesures relatives au renforcement de la capacité préventive de l'Afrique — en particulier les dispositifs d'alerte rapide — et au contrôle efficace de l'accumulation et du transfert des armes légères et de petit calibre dans les zones de conflit.

En vue de consolider ces efforts, le Japon accueillera, à la fin de ce mois, la Conférence TICAD II, à laquelle devraient participer des représentants de haut niveau, notamment des chefs d'État, de plus de 80 pays et organisations, ainsi que le Secrétaire général de l'ONU. La Conférence devrait adopter un programme d'action afin d'identifier les problèmes critiques pour le développement de l'Afrique, de définir les buts et objectifs des efforts déployés pour traiter ces problèmes et d'encourager la mobilisation de la communauté internationale pour atteindre ces objectifs. Ce programme d'action soulignera le rôle important joué par la prévention des conflits et la reconstruction après le conflit dans le rétablissement de la stabilité sociale, qui est une condition préalable du développement.

Le Japon espère que par le biais de telles initiatives il pourra jouer un rôle de catalyseur dans la mise en oeuvre de la stratégie globale en vue de régler les problèmes que posent les conflits et le développement.

Nous avons tous connaissance des mesures prises par le Conseil de sécurité, et de celles qu'il a l'intention de prendre, pour donner suite aux recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général. À sa réunion ministérielle du 24 septembre, le Conseil a confirmé sa détermination de poursuivre l'examen des différents problèmes auxquels l'Afrique est confrontée. En sa qualité de membre non permanent du Conseil, le Japon a participé activement à ces travaux. Mon gouvernement est attaché à obtenir des résultats tangibles en jouant son rôle de coordonnateur du groupe de travail chargé de la lutte contre la circulation illégale d'armes vers l'Afrique et en Afrique.

Il est néanmoins évident que le Conseil de sécurité ne peut répondre à lui seul à tous les problèmes de l'Afrique. La nécessité reconnue d'adopter une démarche globale pour traiter des problèmes de l'Afrique a incité le Conseil de sécurité à demander au Secrétaire général d'élaborer, à son intention, un rapport qui serait également présenté à l'Assemblée générale; d'ailleurs, les nombreuses recommandations figurant dans le rapport dépassent de loin le domaine de compétence du Conseil de sécurité. Ainsi, alors que le Conseil a pris des mesures concrètes pour donner suite aux recommandations relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales, il a demandé à d'autres organes des Nations Unies, en particulier à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social, de se prononcer d'urgence sur des mesures de suivi des recommandations relevant de leurs domaines d'activité respectifs.

Le Gouvernement japonais demande instamment aujourd'hui à l'Assemblée générale de répondre sans plus

attendre à cet appel lancé par le Conseil de sécurité. Il incombe, en fait, à l'Assemblée générale, en coordination étroite avec le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social, d'examiner de façon approfondie les recommandations du Secrétaire général et de prendre des mesures concrètes visant à instaurer la paix et le développement durables en Afrique. Le Japon est résolu à contribuer à ce processus en collaboration avec d'autres pays qui partagent ses vues. La manière dont nous parvenons à faire face aux problèmes de l'Afrique aujourd'hui est un facteur déterminant pour les conditions de vie dans l'ensemble du monde au XXIe siècle.

M. Valle (Brésil) (*interprétation de l'anglais*) : Au moment de la clôture du débat général la semaine dernière, le Président de l'Assemblée générale a souligné que la nécessité d'examiner la question des causes des conflits et de la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique avait été reconnue quasi unanimement par la communauté internationale. Nous avons aujourd'hui l'occasion d'examiner cette question de façon exhaustive et d'approfondir le débat entamé par le Conseil de sécurité.

À deux reprises cette année, le Brésil a exposé son point de vue sur cette question. Il l'a fait la première fois le 24 avril lorsque le Conseil de sécurité a examiné le rapport détaillé préparé par le Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique. Ensuite, le 24 septembre, à la réunion ministérielle du Conseil, le Ministre des relations extérieures du Brésil, l'Ambassadeur Luiz Felipe Lampreia, a longuement parlé de cette question. Au cours de ces deux réunions, le Brésil a insisté sur la nécessité de mettre en place des procédures permettant une coordination intergouvernementale adéquate, dans le cadre du système des Nations Unies, afin de prévenir les conflits et d'assurer la transition du maintien de la paix vers la reconstruction.

Ma délégation s'intéresse particulièrement aux possibilités d'application de l'Article 65 de la Charte, selon lequel le Conseil économique et social peut fournir des informations au Conseil de sécurité et l'assister si celui-ci le demande, ainsi que nous l'a rappelé le Secrétaire général dans son rapport sur l'activité de l'Organisation. L'Assemblée générale est en fait habilitée à orienter tant les travaux du Conseil économique et social que ceux du Conseil de sécurité pour qu'ils mettent au point des moyens d'action plus efficaces en vue d'améliorer la coordination des réponses multilatérales aux crises complexes qui surgissent en Afrique.

L'Afrique a traditionnellement souffert plus que les autres régions de la planète. Un historien a récemment écrit à propos de ce continent :

«Il est triste que l'Afrique ait toujours été incomprise et malmenée par le reste du monde. L'humanité ne reconnaît tout simplement pas ses dettes et ses obligations envers l'Afrique.»

Dans les Amériques, l'influence de l'Afrique a été décisive. Elle a apporté une contribution considérable à la culture et à la formation des sociétés.

Le Président du Mali, M. Konaré, nous a proposé sa vision en ce qui concerne l'avenir de l'Afrique et nous la partageons. J'aimerais donc le citer :

(L'orateur poursuit en français)

«L'avenir de notre continent ne réside pas dans l'émergence de républiques ethniques qui nous conduiront vers une situation d'anarchie généralisée. Il importe, ce nous semble, de ne pas nier, encore moins d'écraser les expressions autonomistes; il importe de les gérer politiquement dans une perspective démocratique de transfert de pouvoir à la base, d'émergence de pouvoir local dans une vision d'intégration régionale... [Les frontières] doivent ... être gérées en points de soudure et espace de partage.»

(L'orateur reprend en anglais)

Ces sages paroles d'un homme d'État africain peuvent être une source d'inspiration pour l'Afrique et pour d'autres régions du monde.

Le Secrétaire général M. Kofi Annan nous a présenté un rapport bien ciblé. Son analyse objective et ses recommandations bien pesées ont amené le Conseil de sécurité à entamer un processus de suivi de ses recommandations. C'est ainsi que d'importants documents ont été rédigés sur la question du renforcement des régimes de sanctions internationaux et de l'amélioration de la capacité des organisations régionales et sous-régionales africaines en matière de prévention des conflits.

C'est avec enthousiasme que le Brésil a souscrit à la proposition du Secrétaire général de convoquer tous les deux ans une réunion du Conseil de sécurité au niveau ministériel. Cette initiative permettra à la communauté internationale de concentrer son attention, à un haut niveau politique, sur les problèmes auxquels l'Afrique est confron-

tée et de l'aider à identifier les solutions qui s'imposent. Toutefois, le Conseil de sécurité n'est pas l'organe le mieux placé des Nations Unies pour s'attaquer aux causes profondes des conflits. En effet, ceux-ci ont souvent pour origine des facteurs essentiellement sociaux et économiques.

Le Brésil estime que l'Assemblée générale, du fait de la légitimité que lui confère sa composition quasi universelle, a l'autorité morale de demander aux nombreux sous-systèmes autonomes au sein du système des Nations Unies de répondre véritablement à l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur d'une mobilisation de la volonté politique. Dans le monde interdépendant qui est le nôtre, la coopération et la coordination sont essentielles au succès. Une Afrique pacifique, stable et prospère est un élément indispensable pour assurer la stabilité mondiale. Il est fondamental que les gouvernements qui sont représentés ici parlent d'une même voix dans les différentes instances, afin d'harmoniser les initiatives internationales actuelles et futures touchant à l'Afrique pour s'assurer que leurs nobles objectifs seront réalisés.

M. Ka (Sénégal) : Je voudrais d'abord m'associer à la déclaration du Burkina Faso en sa qualité de représentant du Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine.

Qu'il me soit permis d'exprimer, au nom de mon pays, le Sénégal, les félicitations les plus chaleureuses au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour son excellent rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique. Nous avons entre nos mains un document de référence par la pertinence du diagnostic, la profondeur de l'analyse et le pragmatisme des suggestions.

Nous nous félicitons également que le rapport soit en même temps soumis au Conseil de sécurité qui l'a examiné lors d'un débat public le 24 avril dernier, qu'il soit soumis à l'Assemblée générale ainsi qu'aux autres organes du système des Nations Unies, y compris la Banque mondiale et le Fonds monétaire international. Il s'agit d'un rapport franc, incisif, global et prospectif.

Ma délégation se réjouit également du travail remarquable en cours au sein du Conseil de sécurité qui a mis en place différents organes de travail sur les aspects du rapport relevant de la compétence du Conseil. Au demeurant, la réunion ministérielle du Conseil de sécurité du 24 septembre 1998 a été un jalon important dans la mise en oeuvre des recommandations contenues dans le rapport.

La situation sur notre continent évolue très rapidement. Aux conflits traditionnels dits classiques s'ajoutent des conflits de type nouveau, une nouvelle génération de conflits, pourrait-on dire, qui font intervenir des acteurs nouveaux, plus complexes et politiquement plus délicats, en ce qu'ils relèvent, pour l'essentiel, de contradictions domestiques.

La fin de l'antagonisme Est-Ouest a semblé favoriser une révolution qualitative dans la géopolitique des menaces et dans la prévention des tensions politiques, économiques et sociales en Afrique.

Le rapport du Secrétaire général a bien mis en exergue cette nouvelle donne tout en soulignant le rôle des facteurs internes et externes ainsi que les motivations économiques et financières à la base des conflits contemporains en Afrique.

Dès lors, ma délégation considère qu'il est de la plus haute importance de développer, dans ce cadre, une approche novatrice, dynamique et pluridisciplinaire. Une approche qui tienne à la fois compte de la diversité des sources de conflits, de la nature des nouveaux acteurs et des mutations inédites qui marquent la scène politique africaine. En effet, le processus de démocratisation en Afrique semble également s'accompagner d'un processus de marginalisation économique et commerciale et d'accentuation de la paupérisation, malgré les immenses efforts consentis par de nombreux pays africains dans le cadre d'une double transition pour réformer leur économie et pour élargir le champ démocratique.

D'autres phénomènes devraient être dûment pris en compte dans l'analyse globale de même que dans la réflexion pour trouver des remèdes efficaces à l'instabilité politique et institutionnelle dans nombre de pays du continent. J'en citerai quelques-uns : le développement exponentiel du grand banditisme dont l'activité déstabilisatrice se trouve favorisée, entre autres, par la circulation illicite des armes, notamment de petit calibre, et par la porosité des frontières entre États. Les luttes politiques parfois violentes entre opposition et pouvoir, par milices interposées, défiant les règles du jeu démocratique et les lois constitutionnelles débouchent, dans certains cas, sur des coups d'État militaires contre des régimes démocratiquement élus.

Les mutineries de factions des forces armées qui, de simples revendications d'ordre matériel ou salarial, se transforment en demandes politiques, exprimées soit par des coups d'État ou des tentatives de coup d'État.

Un autre problème est celui de l'«ethnisation» de la vie politique et sociale et la recrudescence des conflits identitaires, notamment dans les zones désertiques ou montagneuses, du fait, par exemple, de problèmes fonciers ou de développements, de la rupture de l'équilibre ethnique ou régional dans la distribution des compétences et des richesses nationales.

De plus, il y a les contraintes objectives découlant de la difficile gestion, par certains pays, des «bandes ethniques armées» dans les camps de réfugiés.

Et, enfin, la révision par certains pays, de leur politique de frontière et de voisinage, révision qui remet en cause le principe admis par l'OUA et portant l'*uti possidetis juris*, l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation.

L'énumération ne saurait être exhaustive. Elle ne saurait l'être tant les variables explicatives des causes des conflits sont multiples et complexes. Cette complexité pose alors l'impérieuse question de la nécessaire adaptation des mécanismes de prévention, de gestion et de règlement des crises en Afrique.

Au niveau africain, l'OUA s'attelle depuis 1992, grâce à son mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des crises, à cette tâche difficile et complexe. Son action et ses initiatives devraient être davantage appuyées par l'Organisation des Nations Unies et l'ensemble de la communauté internationale dont la contribution au Fonds de la paix de l'OUA est vivement souhaitée.

La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), comme la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et d'autres organisations sous-régionales, développent également leurs propres mécanismes sous-régionaux. En juillet 1998, à Banjul, Gambie, les ministres chargés de la défense, de l'intérieur et de la sécurité, ont adopté un important document portant sur la création d'un mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité en Afrique de l'Ouest. Ce mécanisme prévoit la mise en place d'un observatoire, d'un conseil de médiation et de sécurité et d'un conseil des sages. La CEDEAO, à travers son Groupe de contrôle (ECOMOG), est désormais habilitée à intervenir dans chacun des 16 États membres lorsque la situation qui prévaut dans un de ces pays comporte des risques sérieux de désastre humanitaire, de menace à la paix et à la sécurité de la sous-région, ou constitue un renversement ou une tentative de renversement d'un régime démocratiquement élu.

Ma délégation est d'avis qu'il est primordial de renforcer, d'élargir et de parfaire les mécanismes de concertation et de consultation entre l'ONU et l'OUA, dans le but de renforcer les capacités africaines en matière de prévention, de gestion, de règlement des conflits et de consolidation de la paix. Ce dernier aspect — consolidation de la paix — mérite d'être davantage pris en considération, car au-delà de sa dimension politique, la consolidation de la paix implique surtout une assistance économique, financière et humanitaire pour la reconstruction et la réinsertion dans le tissu social des combattants, des réfugiés et autres personnes déplacées.

Naturellement, l'efficacité des mécanismes mis en place dépend de la volonté politique des gouvernements. Mon pays, le Sénégal, qui a apporté une contribution significative à la création du mécanisme de l'OUA et de la CEDEAO et qui avait même réuni à Dakar, en décembre 1995, un séminaire international sur la diplomatie préventive et le maintien de la paix en Afrique, demeure, plus que jamais, disposé à soutenir les efforts, en Afrique et ailleurs, pour la paix, la stabilité et la sécurité.

Mon pays se réjouit des efforts déployés également par la France, le Royaume-Uni et les États-Unis pour aider les pays africains à renforcer leur capacité de prévention des conflits et de maintien de la paix. L'initiative prise par le Japon, d'organiser, à Tokyo, en janvier 1998, une conférence sur la stratégie préventive au cours de laquelle la situation en Afrique a été au centre de la réflexion, mérite aussi d'être saluée.

L'on a souvent rappelé que la paix n'est pas seulement l'absence de guerres. Et comme le proclamait S. S. le pape Jean-Paul II, je le cite : «Le développement doit être le nouveau nom de la paix». Le mérite du rapport du Secrétaire général c'est de tirer sa force essentielle de l'interaction dynamique qu'il a su établir entre la promotion de la paix et le développement durable en Afrique. L'Assemblée générale, dans le domaine de compétence qui est le sien, et les autres organes du système des Nations Unies, y compris les institutions de Bretton Woods, devraient aujourd'hui plus que par le passé prendre en compte les sérieuses contraintes de développement auxquelles l'Afrique fait courageusement face.

Il faut le constater pour s'en réjouir, la Banque mondiale, comme les fonds et les programmes du système des Nations Unies procèdent actuellement à une réorientation de leurs actions d'assistance pour mieux accompagner les efforts des gouvernements africains en vue d'assurer le développement, la croissance et la bonne gouvernance dans le continent.

L'aide publique au développement devrait être renforcée au lieu d'être réduite d'année en année. Les programmes d'ajustement devraient être davantage compatibles avec la paix sociale. Des ressources nouvelles, additionnelles et substantielles devraient être mobilisées. La portée de l'Initiative conjointe Banque Mondiale/Fonds monétaire international en faveur des pays pauvres très endettés devrait être élargie. La question de la dette africaine devrait être sérieusement examinée et des solutions acceptables devraient rapidement être trouvées. Et l'idée d'une conférence spéciale consacrée à cette question est aujourd'hui plus actuelle. Les mécanismes de l'Organisation mondiale du commerce devraient être réexaminés pour mieux répondre aux intérêts et préoccupations des pays africains qui vivent dans un environnement dominé par la mondialisation et la globalisation de l'économie.

En un mot, la communauté internationale, comme l'avait suggéré le chef de l'État du Sénégal, S. E. le Président Abdou Diouf, il y a quelques années, devrait s'orienter vers l'élaboration d'un «Plan Marshall pour l'Afrique». Une Afrique qui n'a pas seulement besoin de compassion mais surtout d'assistance et de partenariat, dans la solidarité et dans la dignité.

M. Saad (Yémen) (*interprétation de l'arabe*) : Nous examinons aujourd'hui une question qui revêt une importance particulière et qui est un sujet de vive préoccupation pour nous, dans la mesure où elle est étroitement liée à l'efficacité de l'ONU et aux activités que l'Organisation mène pour s'acquitter des obligations qui lui incombent en ce qui concerne la paix, la sécurité et le développement. Cette question est en outre liée à la crédibilité des diverses composantes de la communauté internationale, alors que nous luttons pour un monde bâti sur la solidarité, la coopération et la promptitude à réagir face aux événements et aux faits nouveaux.

Au nom de la délégation yéménite, j'aimerais rendre hommage au Secrétaire général qui nous a fourni un rapport présentant la situation en Afrique dans tous ses aspects. Ce rapport peut servir de base pour comprendre et examiner les raisons de l'augmentation du nombre de conflits en Afrique, des souffrances des peuples africains et aux obstacles qu'ils doivent surmonter dans le processus de reconstruction et de développement. Bien que nous estimions qu'une telle base est nécessaire pour nous permettre de trouver des solutions

pratiques et de définir des cadres et des moyens pour l'application de ces solutions sur le terrain, cette base n'est pas suffisante à elle seule et ne sera efficace que si elle se concrétise dans des actes et débouche sur un effort commun et coordonné de tous.

Le débat sur l'Afrique et ses besoins a mis du temps à démarrer. Cependant, le rapport du Secrétaire général a été présenté en temps opportun et nous devons y donner suite en prenant des mesures sérieuses, résolues et opportunes afin d'empêcher l'aggravation des problèmes, qui aurait des conséquences désastreuses ou même catastrophiques.

La République du Yémen accorde une attention particulière à l'évolution des événements, positifs ou négatifs, sur le continent africain en raison de ses liens historiques et géographiques avec l'Afrique, de ses relations avec les peuples africains et de ses intérêts communs issus de ces liens et relations. L'évolution des événements en Afrique a des incidences positives et négatives sur la République du Yémen. La meilleure preuve que le Yémen est affecté par ces événements réside dans les difficultés qu'entraîne pour lui le fait d'être un pays voisin de la corne de l'Afrique, avec ses conflits intérieurs et ses catastrophes naturelles. Mon pays a toujours tenté de contribuer à la solution de ces problèmes et à surmonter les obstacles auxquels sont confrontés les pays de la région. La capitale de mon pays, Sanaa, a accueilli plusieurs réunions tenues entre les factions somaliennes en guerre, dans l'espoir de mettre fin à la crise en Somalie, de parvenir à la réconciliation et de jeter les bases de la paix et la stabilité dans ce pays.

Les efforts déployés par le Yémen ainsi que par d'autres pays et des organisations régionales et internationales, y compris l'ONU, n'ont peut-être pas donné de résultats positifs et définitifs en Somalie, mais nous voyons une lueur d'espoir et d'optimisme et croyons que des efforts renouvelés en la matière raviveront l'espoir de voir les ténèbres actuelles se dissiper. Nous estimons qu'une coopération étroite et coordonnée entre les pays voisins de la Somalie, soutenue par la force, les capacités et l'expérience de l'ONU, en appui aux efforts réalisés par l'Organisation de l'unité africaine et d'autres organismes régionaux et sous-régionaux compétents, est très importante et nécessaire pour que nous trouvions une solution à la crise qu'affronte la Somalie. L'expérience vécue par l'ONU en Somalie laisse peut-être une impression d'amertume et d'échec, mais nous devons poursuivre nos efforts et même les intensifier afin d'obtenir les résultats recherchés.

La situation des réfugiés somaliens constitue une question humanitaire à caractère urgent. En dépit de ses

ressources limitées, le Yémen a ouvert ses ports aux réfugiés somaliens comme manifestation de son sens des responsabilités et de son souci d'entretenir des relations de bon voisinage. La crise prolongée en Somalie et la présence de réfugiés somaliens au Yémen posent de graves problèmes au Gouvernement yéménite. Cela s'ajoute aux difficultés rencontrées par le Gouvernement en ce qui concerne sa situation économique et financière nationale et la crise économique internationale.

Nous croyons que les ressources fournies par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ne sont pas à la mesure des problèmes qu'affronte le Yémen, qui accueille ces réfugiés somaliens. Ces ressources ne satisfont pas aux besoins essentiels des réfugiés. La situation et les besoins des réfugiés somaliens au Yémen doivent donc être réexaminés et nous devons assumer nos responsabilités à l'égard de leurs besoins humanitaires.

En ce qui concerne le conflit entre l'Éthiopie et l'Érythrée ainsi que ses répercussions pour la corne de l'Afrique et l'accès méridional à la mer Rouge, la République du Yémen est gravement préoccupée par la poursuite de ce conflit et par l'escalade des tensions. Nous espérons qu'une solution pacifique à ce conflit pourra être trouvée.

Les problèmes et les préoccupations du continent africain exigent une compréhension commune et une coopération étroite. Nous devons réagir rapidement pour mettre un terme à la détérioration de la situation. Mon pays espère que cela se fera sur le terrain sans autre délai, car tout retard entraînera une aggravation de la situation et un accroissement des coûts économiques, politiques et humanitaires.

M. Jele (Afrique du Sud) (*interprétation de l'anglais*) : L'Afrique du Sud félicite le Secrétaire général pour son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique. Ce rapport détaillé soulève des questions qui sont aussi pertinentes qu'importantes pour nous en Afrique. Il faut remarquer que le rapport identifie certaines des causes fondamentales des problèmes de l'Afrique et offre des lignes directrices pour la gestion et le règlement des conflits.

M. Maidin (Brunéi Darussalam), Vice-Président, assume la présidence.

Même si le passé colonial de l'Afrique ne doit pas servir de prétexte pour expliquer les épreuves actuelles, il est important de tenir compte de l'héritage laissé au continent lorsqu'on évalue ses perspectives de paix et de développe-

ment. En fait, certaines de ces épreuves découlent du découpage colonial de l'Afrique, du caractère arbitraire de ses frontières et de l'opposition créée entre deux régions conformément au vieil adage qu'il faut diviser pour régner. Le passé de l'Afrique fournit donc un contexte dans lequel doivent être examinés certains de ses problèmes actuels. Toutefois, notre plus grand défi en Afrique consiste à trouver des solutions à nos problèmes de manière à donner à notre continent la place qui lui revient dans la communauté des nations et à permettre à nos peuples de contrôler leur propre destin.

Nous, en Afrique du Sud, estimons que la réussite de ces tentatives peut être évaluée par la mesure dans laquelle les citoyens jouissent de leur droit à des institutions démocratiques, à une transparence des institutions de l'État, à une bonne gouvernance constitutionnelle, à la primauté du droit ainsi que le plein respect des droits de l'homme. Nous considérons ces normes comme le fondement de la paix, de la stabilité et de la prospérité.

En fait et à plusieurs égards, nous avons parcouru en Afrique un long chemin, au cours de cette décennie, sur la voie de la démocratisation de nos sociétés, mais pour que la démocratie soit durable et solide, elle doit s'enraciner dans le développement économique, notamment par l'exercice du droit au développement vu que l'extrême pauvreté, la faim, les privations et le manque de ressources pour satisfaire les besoins élémentaires contribuent à l'instabilité et aux conflits.

C'est pour cette raison que l'Afrique s'efforce de créer des relations économiques équitables avec les pays développés en vue de forger un partenariat réel et effectif dans le domaine du développement.

Le rapport du Secrétaire général doit donc servir de base pour entamer une nouvelle relation avec l'Afrique en vue de son développement. La plupart des pays africains se débattent toujours avec le problème de la dette extérieure et ses répercussions. C'est là un gaspillage de ressources et un véritable frein au développement.

En outre, les pays développés devraient repenser et inverser la tendance à la réduction des programmes d'aide au développement en vue de les rendre plus efficaces et mieux à même d'aider les personnes qui en ont réellement besoin.

La mondialisation et la libéralisation ont eu des effets négatifs à certains égards sur des économies puissantes et

saines. Pour les économies africaines, l'impact de la mondialisation est souvent dévastateur. Il est donc nécessaire de déployer des efforts concertés à l'échelle internationale pour traiter ce problème afin d'atténuer ses effets sur nos fragiles économies.

En dépit de ces obstacles au développement de l'Afrique, la situation n'est pas entièrement sombre mais incite à l'espoir au vu de certains indicateurs économiques favorables dans certaines régions. Au sein de la Communauté de développement de l'Afrique australe, les derniers résultats économiques ont été globalement positifs. Le taux de croissance économique varie entre 2 et 8 % et le taux de croissance moyen est d'environ 3,8 %. L'on a également élaboré, dans la région, des programmes nationaux de reconstruction et de développement visant à compléter les efforts d'intégration économique régionale.

Des politiques macroéconomiques saines sont en place dans un certain nombre de pays africains, mais les résultats pour ce qui est d'attirer les investissements étrangers directs sont toujours faibles. Des efforts internationaux de soutien au développement seraient utiles pour aider les économies africaines dans l'orientation de capitaux destinés à l'investissement étranger direct.

Les effets de coups d'État militaires en Afrique sont devenus une question très préoccupante pour le continent et la communauté internationale. Ces derniers sont anticonstitutionnels, sont à l'origine des désordres et engendrent souffrances et troubles politiques et sociaux.

L'Afrique du Sud est foncièrement attachée au règlement des conflits par des moyens pacifiques. Nous estimons que si ces moyens sont de nature globale et n'excluent aucune partie au différend, une solution politique durable est possible.

L'Afrique dispose du plus grand arsenal d'armes légères et de petit calibre en circulation dans le monde et reste le théâtre de troubles civils et de conflits, surtout en raison des transferts excessifs d'armes de ce type. Dans un certain nombre de nos pays, les transferts illicites d'armes contribuent à une augmentation des actes de violence et à la persistance de conflits, lesquels sapent les chances d'accords de paix et entravent le développement et le relèvement nationaux.

C'est pour ces raisons que l'Afrique du Sud partage également la préoccupation exprimée dans le rapport en ce qui concerne la prolifération des armes, et, elle appuie la

proposition de renforcer les instruments internationaux et nationaux d'harmonisation des politiques de lutte contre le trafic d'armes illicites.

Il est important que les États Membres participent à la compilation d'informations pour le Registre des armes classiques des Nations Unies et créent, à l'échelle sous-régionale, des registres additionnels.

Nous estimons également que l'accroissement des dépenses destinées aux armements doit être évité car ces maigres ressources pourraient mieux servir au développement. De plus, ces dépenses peuvent également entretenir une culture d'agression armée et de coups d'État militaires.

La prévention des conflits exige des efforts coordonnés accrues de la part des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), en collaboration avec des organismes sous-régionaux disposant de systèmes d'alerte rapide et complétés par des mécanismes efficaces de riposte en vue d'assurer le déploiement efficace d'une mission de maintien de la paix.

La fourniture de ressources appropriées est vitale à un maintien de la paix effectif. La proposition d'élaborer, par l'intermédiaire du Conseil de sécurité, des critères clairs avec des éléments plus prévisibles pour déterminer l'opportunité d'appuyer le déploiement de missions de maintien de la paix, devrait renforcer le rôle des Nations Unies dans le domaine du maintien de la paix et garantir une réponse efficace et décisive de l'ONU face aux conflits.

L'Afrique du Sud souscrit à l'appel du Secrétaire général en faveur de contributions au Fonds de l'OUA pour la paix, étant donné que des contributions généreuses à ce Fonds renforceraient la capacité de l'Afrique à agir dans des missions de paix et ce, en fournissant les moyens nécessaires à la mise en place de capacités.

Le problème des réfugiés est extrêmement complexe. À cet égard, les recommandations concrètes sur l'aide aux réfugiés sont opportunes car cette aide pourrait accroître le professionnalisme des fonctionnaires.

L'évaluation de l'assistance humanitaire, de ses impératifs et de ses systèmes d'acheminement, ainsi que du lien entre l'aide d'urgence aux fins de reconstruction et le développement est importante. L'aide humanitaire est destinée à des personnes vivant dans un grand dénuement dû aux catastrophes naturelles ou à des situations résultant de l'action de l'homme.

L'Afrique du Sud voudrait souligner la nécessité, pour toutes les parties, surtout dans les zones de conflit, d'observer des codes de conduite internationalement acceptés et de ne pas entraver cette aide en l'empêchant d'arriver à destination.

Au cours de leur dernier sommet à Durban, les chefs d'État ou de gouvernement du Mouvement des pays non alignés ont rendu hommage au Conseil de sécurité pour avoir établi un mécanisme de suivi pour donner effet, dans le cadre de ses prérogatives, aux recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général, et l'ont encouragé à poursuivre ses efforts à cet égard. Ils ont en outre recommandé que l'Assemblée générale, le système des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et d'autres institutions compétentes examinent le rapport et assurent le suivi de ses recommandations.

L'Afrique du Sud s'engage à contribuer aux efforts visant l'élimination des causes des conflits et le développement durable sur notre continent.

M. Burleigh (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Il y a un an, le Conseil de sécurité a tenu, sous la direction des États-Unis, sa toute première séance au niveau ministériel sur l'Afrique. Nos objectifs étaient clairs : créer un partenariat nouveau et durable entre l'Afrique et la communauté internationale pour le règlement des conflits, la promotion de la démocratie et le respect des droits de l'homme et pour accélérer l'instauration de la stabilité politique et l'intégration de l'Afrique dans l'économie mondiale. Depuis, le Conseil de sécurité a étudié le rapport judicieux et informatif établi par le Secrétaire général à la demande exprimée lors de cette réunion ministérielle. Le groupe de travail du Conseil examine actuellement la meilleure façon dont le Conseil de sécurité pourrait prendre des mesures sur les questions qui entrent dans son domaine de compétence.

L'Afrique offre de nombreux exemples de coopération optimale entre des dirigeants nationaux et les Nations Unies pour la réalisation d'un objectif commun. Comme le montre clairement le rapport du Secrétaire général, cette coopération s'étend bien au-delà des questions de paix et de sécurité qui relèvent du Conseil de sécurité. Dans des domaines comme le développement, la sécurité alimentaire, la santé, l'aide humanitaire et l'assistance électorale, le partenariat entre l'Afrique et l'ONU est étroit et fructueux. Les États-Unis sont très attachés à ce partenariat et continueront à jouer leur rôle en s'associant aux efforts pour saisir les occasions et relever les défis décrits dans le rapport du Secrétaire général.

Je signale avec satisfaction que les États-Unis souscrivent aux conclusions du Secrétaire général dans son rapport. De fait, les recommandations du rapport reflètent étroitement les programmes et les priorités de l'Agence des États-Unis pour le développement international, ainsi que les initiatives annoncées par le Président Clinton dans son programme Partenariat pour la croissance et les débouchés économiques en Afrique. Les États-Unis sont déterminés à renforcer leurs relations avec les peuples d'Afrique, et nous plaçons les organismes des Nations Unies au nombre de nos partenaires les plus importants dans cet effort.

Lors de la visite qu'il a faite à six États africains en avril dernier, le Président Clinton a pu se rendre compte par lui-même des efforts et des réalisations des peuples africains entamant un nouveau chapitre de l'histoire de leur continent. Il a rencontré des dirigeants économiques et des responsables d'entreprises qui lui ont fait clairement savoir que l'Afrique est prête à faire des affaires. Il a vu les merveilles naturelles de l'Afrique et appris comment ces ressources essentielles sont préservées pour les générations à venir. Il a rencontré les survivants du génocide rwandais désormais attelés à la tâche de reconstruction et de réconciliation. Et il a parlé directement avec les peuples africains qui lui ont fait part de leurs rêves et de leurs aspirations pour l'avenir et celui de leurs enfants.

Les États-Unis sont profondément encouragés par les énormes progrès réalisés actuellement par les pays et les peuples africains. Il y a seulement quelques années, on ne comptait encore que cinq démocraties en Afrique. Aujourd'hui, la démocratie s'enracine dans toute l'Afrique, du Botswana et du Mozambique jusqu'au Ghana et au Bénin. Sur le plan économique, de plus en plus de pays africains recueillent les fruits de l'économie de marché, des investissements étrangers et de l'ouverture de leur économie.

Malheureusement, il n'y a pas que de bonnes nouvelles. De la frontière entre l'Érythrée et l'Éthiopie à l'Afrique centrale et australe, des pays qui s'efforçaient de faire germer la paix, la bonne gouvernance et le développement durable sur leur sol en reviennent tragiquement à la violence et aux conflits qui avaient ravagé leur nation par le passé. Des occasions uniques de reconstruire la société civile, de poursuivre le développement économique et politique et de contribuer à la paix et à la sécurité régionales sont ainsi perdues.

Les États-Unis sont déterminés à contribuer au règlement de ces conflits. Bien sûr, chaque nation est prioritairement responsable pour la mise en oeuvre de sa propre orga-

nisation dans le domaine de la démocratie, du développement et de la paix. Néanmoins, nous nous joindrons à nos collègues de l'ONU pour apporter notre contribution là où c'est possible, non seulement au Conseil de sécurité, mais aussi à l'Assemblée générale et au sein d'autres organes appropriés des Nations Unies qui peuvent jouer un rôle déterminant dans le règlement des conflits.

De même, les États-Unis estiment que les organisations régionales et sous-régionales ont un rôle décisif à jouer dans le rétablissement et la préservation de la stabilité en Afrique. Ces dernières années, les États-Unis ont apporté leur contribution aux dispositifs de gestion des crises de l'Organisation de l'unité africaine, ainsi qu'aux organisations sous-régionales, à l'appui des efforts africains pour mettre fin aux conflits en cours.

En outre, notre Initiative pour faire face aux crises en Afrique, comme les efforts analogues de la France et du Royaume-Uni, permet à une nouvelle génération de soldats africains de renforcer leurs capacités de maintien de la paix. Nous demandons instamment à la communauté internationale de continuer d'aider les organisations régionales et sous-régionales de l'Afrique qui oeuvrent afin que le peuple africain puisse avoir un nouveau destin exempt de discordes et de violence.

Certes, paix et sécurité durables doivent aller de pair avec un développement politique et économique et une bonne gouvernance dans le respect de la primauté du droit. L'élargissement des débouchés économiques permettra à son tour un élargissement des perspectives de stabilité et de paix durable. Autrement dit, le cercle vicieux de la violence doit faire place à un enchaînement d'opportunités.

Nous sommes d'avis, comme le Secrétaire général, que la communauté internationale doit faire davantage pour élargir le champ des possibilités économiques ouvertes à tous les Africains. L'Afrique a besoin d'un engagement de la communauté internationale dans les domaines commercial, financier et économique, et recherche cet engagement. Et, comme le découvrent nombre de dirigeants africains qui ouvrent leurs marchés aux investissements et aux échanges, cela reste le meilleur moyen de parvenir à un développement durable. Aujourd'hui, les États-Unis représentent le plus grand marché d'exportation de l'Afrique, avec 16 milliards de dollars de biens et services achetés à l'Afrique en 1997. Quant à nos exportations vers l'Afrique, elles ont atteint au total plus de 6 milliards de dollars en 1997. Notre objectif est de faire en sorte que ces chiffres augmentent encore à l'avenir.

Le Président Clinton reste résolu à travailler avec le Congrès pour rétablir l'aide des États-Unis à l'Afrique à ses niveaux antérieurs. Les États-Unis estiment également que la création de capacités techniques revêt une importance cruciale pour le développement de l'Afrique. Nous gardons l'espoir que les efforts faits par le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques nous permettront d'atteindre notre objectif, à savoir au moins 50 % de l'aide que nous apportons soit dépensée en Afrique. En outre, notre Société financière pour les investissements privés outremer restera un moyen important d'encouragement des investissements sur les marchés naissants d'Afrique.

Comme le note le Secrétaire général dans son rapport, l'aide humanitaire internationale est encore nécessaire en Afrique, pour permettre d'atténuer les ravages provoqués par les conflits. Nous appuyons la proposition faite par le Comité exécutif pour les affaires humanitaires en vue de définir un ensemble de principes communs concernant les conditions dans lesquelles l'aide humanitaire doit être fournie.

Nous convenons aussi avec le Secrétaire général que la communauté internationale doit faire davantage, par le biais de l'Organisation mondiale de la santé et d'autres organismes des Nations Unies et organisations internationales, pour empêcher la propagation des maladies infectieuses. Dans beaucoup trop de pays d'Afrique, la propagation des maladies mortelles engendre non seulement le désespoir au niveau individuel mais également la dislocation économique de la société. C'est pourquoi les États-Unis s'attachent à lutter contre la propagation des maladies comme le sida/VIH, le paludisme et la dengue sur tout le continent.

L'Afrique est riche en ressources naturelles mais sa ressource la plus importante est sa population. Le Président Clinton a longuement parlé de l'importance cruciale que revêt l'éducation pour le développement des ressources humaines, en tant que tremplin pour le développement social et la prospérité économique. Cela n'est nulle part plus évident qu'en Afrique, où la pauvreté et l'instabilité politique empêchent trop d'enfants d'aller à l'école. En Afrique, en avril dernier, le Président Clinton a annoncé l'Initiative «Éducation pour le développement et la démocratie», qui vise à améliorer la qualité de l'enseignement africain à tous les niveaux, en accordant une attention particulière aux filles.

Bien sûr, pour pouvoir vraiment progresser, l'Afrique ne peut voir sa liberté d'action entravée. Malheureusement, le fardeau souvent écrasant de la dette avec lequel doivent

compter de nombreux pays africains précisément cet effet. Les États-Unis sont fortement partisans d'un allègement global de la dette, par le biais notamment de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés, dans le cadre de laquelle la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et d'autres institutions multilatérales ont entrepris de coordonner, conjointement avec des créanciers publics, les efforts d'allègement de la dette en faveur des pays pauvres dont la dette est trop importante.

Les États-Unis souscrivent aux idées qui sous-tendent les recommandations du Secrétaire général sur la question de la dette. Et nous réitérons notre appel aux créanciers pour qu'ils s'inspirent de l'exemple de la Banque mondiale et du Club de Paris en prenant des mesures transitoires d'allègement de la dette pour soutenir les réformes entreprises à ce jour, plutôt qu'en subordonnant toute mesure d'allègement de la dette à l'achèvement d'un train de réformes complet.

Lors de sa visite en Afrique en mars dernier, le Président Clinton a clairement dit à une foule de près d'un demi-million de personnes à Accra, au Ghana,

«Dans 100 ans, vos petits-enfants et les miens regarderont en arrière et diront que cela a été le début d'une nouvelle renaissance africaine.»

Mais ce rêve ne deviendra réalité que si chacune des nations ici présentes travaille de concert avec le peuple africain pour l'aider à réaliser la paix, la stabilité et le développement.

M. Fedotov (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : Le rapport du Secrétaire général contient une analyse complète des causes de situations de conflit en Afrique, qui compromettent la stabilité politique et socio-économique des régions entières, provoquent la mort et des souffrances parmi les populations et empêchent la réalisation des aspirations des peuples africains à la paix et au progrès. Les mesures à court et à long terme proposées par le Secrétaire général pour prévenir et régler les conflits armés et les catastrophes humanitaires et pour consolider la paix et la stabilité sur le continent présupposent l'utilisation de tous les instruments dont disposent les Nations Unies.

Dans le cadre de ses compétences, le Conseil de sécurité prend déjà des mesures concrètes pour donner suite aux recommandations du Secrétaire général. Les activités du Groupe de travail spécial créé par le Conseil de sécurité, et celles de ses sous-groupes, ont permis de convenir de décisions importantes concernant l'appui aux initiatives régiona-

les et sous-régionales en matière de prévention des conflits, de maintien de la paix et de renforcement de l'efficacité des embargos sur les armes. La question du renforcement du potentiel de l'Afrique en matière de maintien de la paix est également examinée.

La séance ministérielle du Conseil de sécurité du 24 septembre 1998 a donné un aperçu des résultats de ce travail. La Russie estime qu'il est important de poursuivre l'étude de ces questions. En outre, il est nécessaire d'améliorer le ciblage des sanctions et de convenir de critères plus précis pour le déploiement d'opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous sommes favorables à la mise en oeuvre des recommandations faites par le Secrétaire général concernant l'aide humanitaire, la consolidation de la paix après les conflits, la bonne gouvernance et le développement durable.

Lorsqu'un aspect de ces recommandations n'est pas de la compétence du Conseil de sécurité, il faut des mesures convenues par les différents organes et institutions du système des Nations Unies pour la mise en oeuvre pratique des objectifs qui figurent dans le rapport. L'un des moyens tangibles d'établir des liens et une coordination plus étroits entre les organes des Nations Unies et les aspects politiques, sociaux, économiques et humanitaires du problème consiste à remettre en vigueur l'Article 65 de la Charte des Nations Unies, sur la coopération entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social.

Sans un règlement solide et durable des conflits, il ne sera pas possible d'assurer aux pays d'Afrique un véritable accès au courant du développement durable et dynamique de même qu'une intégration complète à l'économie mondiale. Il faudra pour cela trouver une méthode globale pour résoudre les problèmes du continent africain. L'un des éléments essentiels de cette stratégie doit être la création d'un système axé aussi bien sur la prévention et le règlement des conflits que sur la réalisation complète des tâches de relèvement après les conflits. Il faudra donc que de nouveaux efforts conjoints soient déployés aussi bien par les amis de l'Afrique que par les Africains eux-mêmes afin de rompre le cercle vicieux de l'insuffisance du développement, des problèmes sociaux et interethniques, de l'instabilité politique et militaire, des conflits et de la rupture des programmes de développement.

Nous apprécions hautement le rôle joué par l'Organisation de l'unité africaine pour prévenir et régler les conflits, assurer le développement durable et résoudre les problèmes humanitaires graves. Nous apprécions également les résultats fructueux des activités qu'elle mène en matière

d'intégration régionale et de promotion de la Communauté économique africaine.

La Russie considère que c'est d'abord aux pays eux-mêmes qu'il revient de réaliser leur développement et de mettre en oeuvre une politique économique efficace. Cependant, dans une situation de mondialisation, on ne saurait se passer de la coopération internationale si l'on veut créer des conditions favorables au développement. Cela est particulièrement vrai pour les États africains, dont la plupart ne peuvent pas par eux-mêmes sortir du cercle vicieux des problèmes socioéconomiques, malgré toute leur bonne volonté.

Nous appuyons les recommandations faites par le Secrétaire général dans son rapport concernant la nécessité d'analyser les moyens de fournir une aide technique aux pays d'Afrique afin de consolider leur potentiel, adopter des mesures efficaces pour alléger le fardeau de la dette des pays africains et permettre aux produits africains d'accéder aux marchés d'autres régions.

Pour résoudre les problèmes de l'Afrique, il faut améliorer la coordination des efforts des donateurs agissant aux plans bilatéral et multilatéral. Il faut également coordonner les différentes initiatives prises en faveur du développement africain, notamment le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique, la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique et le Programme d'action des Nations Unies pour les pays les moins avancés pour les années 90. À notre avis, le rôle dirigeant dans une telle coordination doit incomber au mécanisme intergouvernemental et interinstitutions des Nations Unies.

Pour résoudre les problèmes socioéconomiques de l'Afrique, nous jugeons plus opportun que jamais l'appel lancé par le Secrétaire général concernant la nécessité d'une approche intégrée face aux défis de la mondialisation, qui tiendrait compte de tous les facteurs — non seulement financiers et économiques, mais également sociaux, politiques et culturels.

Dans son autobiographie, intitulée *Un long chemin vers la liberté*, Nelson Mandela dit que la liberté est non seulement la rupture des chaînes, mais également la volonté de respecter la liberté des autres. Ce thème est également récurrent dans les parties du rapport du Secrétaire général consacrées à la bonne gouvernance et à la garantie du respect des droits de l'homme et de la primauté du droit, qui sont des éléments nécessaires de tout effort destiné à conso-

lider la paix. Il suffit de se rappeler ici l'expérience de l'Afrique du Sud qui a vaincu l'héritage de l'apartheid, la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et la contribution des délégations africaines à l'élaboration de traités internationaux fondamentaux dans le domaine des droits de l'homme.

Nous sommes convaincus que grâce à un partenariat véritable, l'Afrique réussira à réparer l'injustice et l'hostilité héritées du passé en développant une culture de droits de l'homme.

La Fédération de Russie est soucieuse de préserver ses liens traditionnels d'amitié avec l'Afrique. Nous notons avec une grande satisfaction le rôle croissant des États africains dans les affaires mondiales et leur contribution à l'intégration économique internationale et au renforcement du système universel de sécurité. La Russie a l'intention d'aider activement à résoudre les problèmes du continent africain. Nous accordons et accorderons toujours une grande attention à l'Afrique.

Parallèlement à notre action dans le cadre des Nations Unies, nous examinons actuellement des moyens d'étendre notre participation tangible au renforcement du maintien de la paix en Afrique, principalement dans les domaines des transports, de l'appui technique aux activités humanitaires et de la formation des sauveteurs et du personnel chargé des opérations de maintien de la paix.

Conscients de la préoccupation de nombreux pays africains à l'égard du problème de mines non déterrées, nous sommes disposés à leur fournir des services d'experts en déminage.

En outre, nous pensons qu'il est souhaitable de mettre à profit et d'élargir notre expérience positive en ce qui concerne la coopération multilatérale sur le continent africain. Un bon exemple en est, à notre avis, le projet russo-norvégien de création d'écoles de mécaniciens. Nous sommes disposés à étudier éventuellement d'autres projets conjoints pour lesquels pourrait être mis à profit le potentiel technique et intellectuel de la Russie.

Comme l'a dit le Président russe Boris Eltsine dans son message aux chefs d'État ou de gouvernement et aux peuples et pays d'Afrique :

«Pour la Fédération de Russie, l'existence de relations étroites avec l'Afrique constitue non seulement une page glorieuse de notre histoire, c'est une réalité contemporaine. Nous sommes déterminés à intensifier

notre interaction avec les États du continent africain dans les domaines les plus divers — politique, économique et culturel.»

M. Akunwafor (Nigéria) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole en ma qualité de Président du Groupe africain pour le mois d'octobre 1998. Je prends également la parole au nom des États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), qui est composée du Bénin, du Burkina Faso, du Cap-Vert, de la Côte d'Ivoire, de la Gambie, du Ghana, de la Guinée, de la Guinée-Bissau, du Libéria, du Mali, de la Mauritanie, du Niger, du Nigéria, du Sénégal, de la Sierra Leone et du Togo. Le Groupe intervient sur cette question essentielle, qui a été inscrite à l'ordre du jour de cette année sur notre demande collective. Qu'il me soit permis d'exprimer au Bureau les remerciements du groupe des ambassadeurs de la CEDEAO auprès de l'Organisation des Nations Unies pour la décision qu'il a prise d'examiner cette question sous tous ses aspects en séance plénière.

Lors d'une réunion antérieure, nous avons eu l'occasion de féliciter le Conseil de sécurité pour l'initiative louable qu'il avait prise de demander la préparation de ce rapport, qui lui a été présenté par le Secrétaire général en avril. Sa décision d'attirer notre attention sur la nécessité d'une action internationale renouvelée et concertée pour promouvoir la paix, la stabilité et une croissance et un développement économiques durables est sans précédent.

Les analyses franches, éclairées et dûment présentées ne manquent pas sur les problèmes de l'Afrique. En fait, il y en a eu pléthore, chiffres et statistiques à l'appui. Nous avons plutôt besoin d'actions concrètes afin de faire face aux problèmes économiques et sociaux du continent. Nous jugerons la communauté internationale à l'aune de ses actes plutôt que de ses déclarations. Alors que les pays africains s'engagent sur la voie difficile de l'édification d'institutions démocratiques, de l'application d'une bonne gouvernance et de réformes économiques, la communauté internationale devrait se proposer de les encourager et appuyer ces tendances positives de manière concrète.

À l'issue de son examen de la question en avril dernier, le Conseil de sécurité en a conclu que les défis auxquels l'Afrique était confrontée nécessitaient une approche globale et coordonnée. Il a, pour sa part, créé un groupe de travail spécial à composition non limitée, chargé d'examiner les différents aspects se rapportant au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le groupe de travail spécial devait formuler des propositions précises en vue d'une action concrète du Conseil de sécurité. En même temps, le

Conseil avait exprimé l'espoir que les autres organes compétents des Nations Unies — y compris l'Assemblée générale et d'autres organisations intergouvernementales — examineraient également la question et prendraient des mesures appropriées dans leurs domaines de compétence respectifs.

Les difficultés économiques constituent une des causes profondes d'instabilité en Afrique. Il est donc essentiel que les pays africains reçoivent une assistance pour les surmonter. La pauvreté et la misère ont pris une dimension intolérable. Le continent mérite toute l'assistance possible dans sa lutte contre la pauvreté.

Bien que l'Assemblée ait proclamé que la période 1997-2006 serait la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté, il est nécessaire que l'on s'attaque aux causes profondes de la pauvreté par des actions concrètes dans les domaines essentiels que sont, notamment, le renforcement des capacités, la santé, la sécurité alimentaire, l'environnement, l'eau potable et l'assainissement. En vue d'atteindre l'objectif de l'élimination de la pauvreté en Afrique, nous devons mettre au point des stratégies visant à accélérer la croissance économique dans la région et ailleurs. Malheureusement, bien que de nombreux gouvernements aient reconnu que l'élimination de la pauvreté est un objectif international prioritaire, ils n'ont pas toujours pour autant traduit leurs engagements en mesures concrètes.

C'est ainsi, par exemple, que le montant total de l'aide publique au développement des pays donateurs a atteint des records au début des années 90 puis n'a cessé de diminuer depuis lors. L'aide publique au développement est passée de 0,34 % du produit national brut des pays donateurs en 1990-1992 à 0,27 % en 1993-1995, et a encore baissé depuis. Ces chiffres sont loin de l'objectif de 0,7 % du produit national brut, convenu lors du Sommet Planète Terre de Rio en 1992. Seuls quelques pays — les pays nordiques et les Pays-Bas — ont satisfait en permanence à cet objectif.

En dépit des différentes initiatives en matière de réduction de la dette, le problème de la dette extérieure des pays africains constitue une grave entrave au développement du continent. Le service de la dette absorbe une large part des devises durement acquises. Pour la majorité des pays de la région, la part des recettes publiques affectée au service de la dette dépasse le budget du secteur social, c'est-à-dire le budget combiné de l'éducation et de la santé. Et même ainsi, le montant total de la dette continue d'augmenter en raison de la capitalisation des intérêts accumulés. Une

remise totale de la dette doit être étudiée plus sérieusement à ce stade afin de permettre au continent de faire réellement face à ses besoins de développement. L'Initiative récente du Fonds monétaire international (FMI) relative aux pays pauvres très endettés devrait être encore assouplie. La période d'essai de six ans de réformes macroéconomiques soutenues, approuvées par le FMI — qui est une condition requise — est bien trop longue.

À ce stade, le rôle des institutions de Bretton Woods, en tant que catalyseur du développement socioéconomique du continent, devient crucial. Ces institutions doivent comprendre la nécessité de mettre en oeuvre des programmes de réformes efficaces, propices à la paix, qui n'empêchent pas les pays bénéficiaires d'assumer leurs responsabilités premières vis-à-vis de leur population dans des domaines tels que la santé, l'éducation et l'assistance sociale.

Parmi les autres défis auxquels est confronté le continent figurent les répercussions négatives de la libéralisation et de la mondialisation de l'économie, la marginalisation des économies faibles, ainsi que les termes défavorables de l'échange qui placent nos pays dans une situation de handicap. Le Groupe africain va présenter un projet de résolution à l'Assemblée qui, nous l'espérons, traitera ces questions sous un angle économique et social. Nous souhaitons entrer dans le nouveau millénaire en tant que partenaires égaux et en tant qu'agents libres. Nous attendons de nos partenaires du développement qu'ils s'engagent, cette fois, à atteindre l'objectif de l'élimination des causes des conflits et de la promotion d'une paix et d'une croissance économique durables en Afrique. Si nous pouvions, ensemble, mobiliser la volonté politique nécessaire pour agir, nous pourrions alors avoir la certitude de laisser en héritage une paix et un développement durables en Afrique.

M. Kolby (Norvège) (*interprétation de l'anglais*) : La Norvège se félicite que l'Assemblée générale ait la possibilité de débattre du rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique. Étant donné qu'un certain nombre de conflits armés dominent la scène politique dans plusieurs régions de l'Afrique, il est de la plus haute importance que la communauté internationale examine, conjointement avec les pays africains, les moyens de faire face à ces défis. Cela concerne non seulement les domaines de la croissance et du développement économiques, de la bonne gouvernance, de la démocratie et des droits de l'homme, mais également, et surtout, les questions de sécurité et de prévention des conflits.

Une analyse correcte de la situation complexe actuelle dans un certain nombre de pays et de régions d'Afrique est essentielle si nous voulons que notre discussion donne lieu à des actions spécifiques. Le rapport du Secrétaire général est fort bien documenté et nous fournit les instruments avec lesquels nous pouvons nous attaquer à certains des principaux problèmes auxquels se trouve confrontée la majorité de la population africaine. Nous nous félicitons qu'un certain nombre de recommandations aient fait l'objet d'un suivi de la part du Conseil de sécurité depuis la publication de ce rapport, en avril de cette année. Nous relevons également avec satisfaction les activités de suivi qui ont été engagées par le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

À notre avis le simple mot de «volonté» est un mot clef de ce rapport. La Norvège est tout à fait d'accord avec le Secrétaire général lorsque celui-ci insiste sur l'importance de mobiliser la volonté politique afin de relever les nombreux défis auxquels est confrontée l'Afrique. Nous estimons que cette volonté politique doit être évidente à la fois de la part des pays d'Afrique, dont les dirigeants doivent donner la priorité aux intérêts de leurs populations, et de la part de la communauté internationale, qui doit instaurer un climat économique international propice à la réalisation des aspirations de développement africaines.

Il est essentiel de garder à l'esprit le lien qui existe entre croissance économique durable et développement d'une part, et stabilité politique, bonne gouvernance et démocratie de l'autre. Au cours des dernières années, nous avons vu se dessiner des tendances positives et prometteuses quant au développement économique de la plupart des pays d'Afrique. Nous avons cependant constaté également de graves revers. La croissance annuelle pour le continent dans son ensemble reste en deçà de l'objectif de 6 % du produit national brut fixé par les Nations Unies dans le cadre du nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique dans les années 90. En outre, les crises financières qu'a connues l'Asie ont de graves répercussions en Afrique, et se traduisent notamment par une baisse des cours des produits de base et une absence de marchés dynamiques.

La part de l'Afrique dans le commerce mondial s'est réduite au cours des 10 dernières années. Lorsqu'il suffit d'appuyer sur un bouton pour acheter et vendre des marchandises et des capitaux, les frontières et réglementations nationales dans de nombreux pays perdent le rôle qu'elles jouaient auparavant. Il est donc essentiel d'intégrer les économies africaines dans le régime commercial mondial et de faire en sorte d'obtenir des termes de l'échange plus justes en faveur des pays pauvres. La Norvège contribue sérieusement à cet effort, tant au plan bilatéral que multila-

téral par l'intermédiaire de l'Organisation mondiale du commerce, de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et d'autres organismes compétents.

L'un des principaux obstacles au développement économique et social de l'Afrique est le fardeau de la dette. La Norvège vient de lancer une stratégie générale d'allègement de la dette au plan national dont l'objectif est de réduire le fardeau de la dette de 22 des pays les plus pauvres et les plus fortement endettés, dont 18 sont des pays d'Afrique. Cette stratégie s'accompagne de propositions concrètes sur la manière de renforcer et de mieux utiliser les mécanismes multilatéraux existants. La formule nouvelle la plus importante de cette stratégie consiste à procéder à des réductions unilatérales de la dette au cas par cas en plus des réductions opérées dans le cadre de l'Initiative relative aux pays pauvres très endettés.

La Norvège s'inquiète de la tendance internationale à une réduction des versements au titre de l'aide publique au développement. Cette tendance s'applique à l'Afrique en particulier, où l'investissement étranger direct est faible également. Les pays d'Afrique vont, dans un avenir prévisible, rester tributaires de l'aide publique au développement pour la mise en oeuvre de leurs programmes de réformes économiques et sociales. Nous devons tous relever le défi qui consistera à lutter contre la lassitude croissante des donateurs à l'égard de l'Afrique. Il est regrettable que les pays industrialisés s'éloignent de plus en plus de l'objectif convenu par les Nations Unies de 0,7 % du produit national brut à consacrer à des fins de développement. La Norvège a largement dépassé cet objectif depuis plusieurs dizaines d'années, et mon gouvernement s'efforce actuellement d'élaborer un plan qui permettra de faire passer l'aide au développement offerte par la Norvège à 1 % du produit national brut dans les années à venir. L'accent sera mis en particulier sur le développement de la coopération avec nos partenaires africains, sur l'atténuation de la pauvreté, l'amélioration de la prestation de services sociaux et la réduction de la dette.

Les pays d'Afrique restent les principaux bénéficiaires de l'aide publique au développement fournie par la Norvège. Mon gouvernement a l'intention de consacrer à l'Afrique la moitié au moins du total de son aide publique bilatérale au développement. La majeure partie de l'aide multilatérale sera acheminée par le biais d'organisations ayant pris un engagement particulier à l'égard de l'Afrique. Les pays les plus pauvres auront également la priorité par le biais de contributions affectées aux organisations multilatérales.

L'aide au développement des pays les moins avancés fera l'objet d'une attention particulière.

L'expérience nous a appris que l'assistance humanitaire et le relèvement à court terme contribuent au règlement des conflits et à la stabilisation des situations postconflituelles. Cependant, ce type d'aide ne concourt que très peu à atténuer les causes à long terme d'instabilité et de troubles politiques, parmi lesquelles la pauvreté et les souffrances humaines occupent une place de premier plan. Les conflits qui en résultent entraînent souvent un accroissement de la pauvreté et des souffrances. Il est extrêmement important que les pays en développement comprennent eux-mêmes qu'ils doivent s'attaquer aux dimensions et aux causes de la pauvreté dans leurs pays, élaborer des stratégies préventives de réduction de la pauvreté et allouer des ressources à la mise en oeuvre de ces stratégies. Dans le climat économique défavorable actuel, ce n'est peut-être que si les pays prouvent qu'ils sont déterminés à lutter contre la pauvreté et à parvenir à un développement durable, qu'ils pourront inciter les bailleurs de fonds à être plus généreux.

Il ne saurait y avoir de développement économique sans développement humain. Le respect de tous les droits de l'homme : droits civils, culturels, économiques, politiques et sociaux fait partie intégrante et inaliénable du développement humain. L'aspect des droits de l'homme a joué et continuera de jouer un rôle important dans l'aide que la Norvège offre aux fins de développement. La Norvège se félicite par conséquent de la prise de conscience accrue à l'égard des aspects de droits de l'homme que manifestent ses pays partenaires en Afrique. L'aide norvégienne au développement vise en partie à aider les pays d'Afrique à s'acquitter de leurs obligations dans ce domaine.

Un élément vital du développement économique est la participation active et, partant, la possession de biens qui en découle pour la population. Afin de réaliser cette participation, la population doit disposer d'informations pertinentes. Il convient d'encourager un climat qui soit propice à un débat public et les autorités de chaque pays ont la responsabilité de sauvegarder les droits fondamentaux de la population. Le respect des droits de l'homme est indispensable au développement social et économique, et les études sur la question ont indiqué que les projets de développement économique aboutissent à de meilleurs résultats lorsque les droits civils et politiques sont respectés. Cela prouve bien le caractère artificiel de la séparation qui est faite dans la pratique entre les droits civils et politiques d'une part et les droits économiques et sociaux d'autre part. En fait ces deux types de droits se renforcent mutuellement.

La protection des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur des pays qui sont forcées de quitter leurs foyers en raison de conflits doit rester une priorité pour l'ensemble de la communauté internationale. La situation critique des personnes déplacées dans plusieurs pays d'Afrique montre bien leur besoin de protection. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a exprimé une profonde préoccupation à l'égard des violations du principe de la protection qui sont survenues dans la région des Grands Lacs et dans d'autres régions. Nous partageons cette préoccupation et nous souhaiterions que les pays intéressés prennent le ferme engagement de respecter ces principes internationaux.

La réunion ministérielle régionale consacrée à la question des réfugiés qui était coprésidée par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et le Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), et qui s'est tenue à Kampala en mai dernier, a mis l'accent sur la nécessité de concilier les principes de protection et la préoccupation légitime des États à l'égard de leur sécurité nationale. Nous estimons que cette initiative a été positive et nous espérons que les discussions et les efforts de suivi permettront d'avancer dans ce sens. Il est nécessaire en effet d'édifier un partenariat plus solide entre l'ONU, l'OUA et les organes sous-régionaux concernés.

Il existe un besoin pressant de renforcer la volonté politique et la capacité de la communauté internationale pour qu'elle soit mieux à même de prévenir les conflits et de gérer les crises. Cet effort doit aller bien au-delà de la fourniture d'une assistance dans des situations de déplacement forcé. Ce qui est nécessaire, c'est une démarche internationale coordonnée, novatrice et améliorée qui assure un lien plus étroit entre les intervenants politiques, militaires et humanitaires d'une part et les efforts de secours et de développement de l'autre.

En faisant cesser l'utilisation illicite et l'accumulation excessive d'armes légères et de petit calibre, une étape importante serait franchie en vue d'améliorer la situation des populations africaines et de maintenir la paix et la stabilité. La communauté des donateurs a un rôle important à jouer pour appuyer les initiatives des pays africains à cet égard. Ils pourraient fournir un appui dans un certain nombre de domaines d'activités allant de la restructuration du secteur national de la sécurité à la collecte et la destruction de ces armes. Nous saluons l'élaboration d'un moratoire sur les armes légères pour les pays intéressés d'Afrique de l'Ouest, et nous souscrivons à l'appel lancé par le Secrétaire général à tous les pays d'Afrique pour qu'ils

participent au Registre des armes classiques des Nations Unies.

Les mines terrestres constituent un autre obstacle majeur à la reconstruction postérieure aux conflits. Nous exhortons tous les États Membres de l'ONU à signer et à ratifier la Convention d'Ottawa. De même, nous rappelons qu'il importe d'affecter des ressources suffisantes pour les activités de déminage. Pour sa part, la Norvège a déjà annoncé son intention de verser une contribution de 120 millions de dollars au cours des cinq prochaines années pour appuyer ces activités.

Dans une situation où l'Afrique est en proie à des conflits anciens et nouveaux, il est également temps de centrer l'attention sur la responsabilité et la volonté des dirigeants africains de faire la paix et de rechercher la réconciliation.

Pour terminer, je voudrais rappeler que le rapport du Secrétaire général nous a fourni l'analyse et les instruments dont nous avons besoin. À présent, il appartient à chacun d'entre nous, pays africains et pays donateurs, de manifester la volonté politique et économique de changer la situation pour la population de l'Afrique.

M. Al-Najaar (Émirats arabes unis) (*interprétation de l'arabe*) : Au nom des Émirats arabes unis, j'ai l'honneur d'adresser nos remerciements et notre gratitude au Secrétaire général, Kofi Annan, pour son rapport et la déclaration importante et détaillée qu'il a prononcée ce matin au sujet des causes des conflits et de la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique. Ce rapport présente une analyse objective de la situation en Afrique.

Le Conseil de sécurité a tenu des réunions — dont la dernière il y a quelques jours — au niveau des ministres des affaires étrangères et un grand nombre de représentants participant aujourd'hui au débat sur cette question importante. Cela témoigne de la préoccupation de la communauté internationale à l'égard des informations qui figurent dans le rapport du Secrétaire général. Dans ce rapport, le Secrétaire général identifie les causes externes et internes qui ont abouti à la détérioration des institutions nationales des pays africains et au déclin constant des taux de croissance économique, de l'investissement et du produit national brut. Le rapport mentionne en outre les problèmes dus à l'accumulation de la dette, à la généralisation de la pauvreté, du chômage, de l'analphabétisme, des déplacements et des épidémies — phénomènes qui touchent de larges segments de la population en Afrique et qui viennent s'ajouter à d'autres

menaces posées par des foyers de tensions et des conflits armés sanglants dans certaines régions.

Néanmoins, la détente relative qui s'est amorcée ces dernières années, a eu un impact limité sur la situation dans ce continent. On a constaté par exemple que certains aspects de la démocratie, de la réforme et du développement durable se sont consolidés et qu'il existe une volonté sincère de la part de certains États et peuples africains de sortir de la crise pour parvenir à la prospérité et la stabilité. Cependant, plusieurs régions d'Afrique continuent de souffrir de l'impact négatif du déclin socioéconomique et politique et de la dégradation de l'environnement, et nous constatons que les sociétés africaines sont de plus en plus affectées par ces phénomènes qui n'ont cessé de s'aggraver régulièrement depuis le début des années 80.

Les Émirats arabes unis sont profondément préoccupés par cette réalité qui perdure en Afrique car elle est lourde de conséquences pour la stabilité et la sécurité régionales et internationales. C'est pourquoi nous estimons qu'il nous incombe d'enrayer cette crise grâce à une action collective qui ne saurait être menée sans la solidarité et l'interdépendance régionales et internationales. Nous réaffirmons que nous souscrivons aux propositions du Secrétaire général qui nous appelle à relancer les activités de maintien de la paix et à poursuivre les programmes d'aide humanitaire, de développement et de consolidation de la paix après les conflits, notamment dans les zones de tensions en Afrique.

Nous réaffirmons qu'il importe de mobiliser les efforts aux niveaux local, régional et international en vue de renforcer et de mettre en valeur les ressources humaines de l'Afrique, et de fournir des ressources pour financer l'assistance et permettre aux sociétés africaines d'entreprendre les réformes nécessaires à leurs structures de développement. Nous estimons en outre que pour pouvoir entreprendre cette démarche mondiale commune, il importe d'adopter en priorité les mesures suivantes.

Premièrement, les factions africaines belligérantes doivent trouver la volonté politique nécessaire pour signer des accords de cessez-le-feu, mettre fin à l'effusion de sang et répondre aux tentatives pacifiques de réconciliation, que ce soit dans un contexte national, bilatéral ou régional, conformément à la Charte et aux normes du droit international.

Deuxièmement, la communauté internationale doit élaborer et mettre en oeuvre un programme global et objectif pour entraver l'acheminement des armes en Afrique et leur transfert dans les zones de tensions.

Troisièmement, des mesures doivent être prises en vue de renforcer et de développer le cadre de coopération et de coordination entre l'ONU et l'OUA avec son Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits en Afrique, de même que d'autres arrangements institutionnels pertinents. L'objectif serait d'élaborer un plan d'action mieux à même d'inciter toutes les parties belligérantes en Afrique à appliquer des accords de dégageant militaire et de cessez-le-feu, créant ainsi un environnement pacifique et propice à la réconciliation nationale.

Quatrièmement, nous devons définir une stratégie internationale de réaction aux alertes rapides qui soit plus efficace, mieux élaborée et donc susceptible de prévenir les crises en Afrique.

Pour terminer, j'aimerais dire que résoudre et juguler les graves problèmes qu'affronte aujourd'hui le continent africain peuvent constituer une tâche qui est difficile, mais pas impossible. Il nous faut donc réaffirmer la volonté internationale d'apporter appui et assistance aux pays et aux peuples de ce continent afin de les aider à atteindre leurs nobles objectifs et à assurer leur insertion dans le processus concomitant de mondialisation socioéconomique.

M. Larrain (Chili) (*interprétation de l'espagnol*) : Malgré la distance géographique, le Chili se sent très proche du continent africain dont il a suivi l'évolution avant même le début du processus de décolonisation, processus dans lequel les pays latino-américains ont joué un rôle solidaire que je tiens à rappeler.

En effet, les pays d'Amérique latine ont adopté pendant la Seconde Guerre mondiale une position spécifique au sujet de ce que pourrait être le monde après le conflit. Durant ces années, les peuples d'Asie et d'Afrique, soumis au régime colonial, n'ont pu participer directement aux négociations antérieures à la signature de la Charte des Nations Unies et ont placé leurs espoirs dans les engagements qui pouvaient être pris au sujet des territoires coloniaux. L'Amérique latine a assumé une telle responsabilité en tant que représentante anticipée de ce qui deviendra le tiers-monde.

Plus de 50 ans se sont écoulés depuis et plus de 50 États africains indépendants sont devenus Membres de l'ONU. Le Chili a institué des relations d'amitié avec eux et établi des missions diplomatiques résidentes dans quelques-uns d'entre eux. Nous devons reconnaître que l'ONU favorise énormément la possibilité, pour des pays comme le nôtre, de créer des relations avec les États africains dans

lesquels nous n'avons pas de mission diplomatique résidente ni de liens culturels ou économiques importants.

Lorsqu'il a été membre du Conseil de sécurité en 1996 et 1997, le Chili a été témoin, dans la perspective propre à cet organe, de diverses tragédies subies par le continent africain. La distance géographique qui sépare le Chili de l'Afrique et le fait que le Chili ne défend pas d'intérêt mondial ou stratégique sur ce continent ont constitué des éléments qui nous ont permis d'assumer un rôle actif et indépendant en faveur de la paix et du développement de l'Afrique. Nous rappelons avec plaisir la réunion ministérielle du Conseil de sécurité concernant l'Afrique, qui a eu lieu le 25 septembre 1997. Nous avons eu l'occasion d'examiner le rapport du Secrétaire général, dont nous nous félicitons beaucoup.

Si la communauté internationale veut disposer d'instruments plus appropriés pour analyser correctement les conflits en Afrique, il est absolument nécessaire d'identifier les causes particulières de chacun de ces conflits.

Le système colonial en Afrique a duré moins d'un siècle dans de nombreux pays. Il a néanmoins entièrement réorganisé l'espace politique, les structures sociales et les systèmes économiques qui y existaient. Il est bien connu que les frontières établies par les puissances coloniales n'ont pas respecté, dans bien des cas, les réalités ethniques. Il s'agit là d'un facteur important ayant eu une ample portée en tant que cause de conflits.

Cependant, il faut reconnaître que les pays africains ayant hérité d'une telle situation ont compris qu'il n'existait aucun système permettant une organisation politico-territoriale qui corresponde davantage aux réalités africaines. En outre, il existe une réticence compréhensible à l'égard de tout ce qui menacerait l'intégrité territoriale des États indépendants actuels. C'est pourquoi peu de changements ont affecté l'organisation géopolitique africaine depuis la fin du processus de décolonisation.

Un autre élément important à ce sujet concerne les marques culturelles laissées par le système colonial en Afrique. Le Chili ayant connu un tel système, nous savons qu'il a imposé aux populations locales des règles tant positives que négatives. Malheureusement, l'imposition de ces modèles a souvent signifié la mise à l'écart ou la sous-estimation d'éléments autochtones qui auraient pu conférer une stabilité et une harmonie au système social.

En Afrique, l'organisation politique et sociale traditionnelle met l'accent sur le groupe et la solidarité de

groupe. Les relations humaines sont souvent dominées par des considérations humanitaires inconnues dans le monde occidental. Il est important, selon nous, que la pensée africaine se concrétise au niveau politique, afin que se poursuive la constitution de gouvernements démocratiques stables et légitimes s'appuyant sur l'humanisme africain et un profond respect pour les droits fondamentaux de la personne.

En tant que membres élus du Conseil de sécurité en 1996 et 1997, nous avons pu constater que les Africains eux-mêmes s'attelaient de plus en plus aux problèmes africains, par l'intermédiaire de différents regroupements sous-régionaux appuyés par l'Organisation de l'unité africaine. C'était là un phénomène tout à fait positif soutenu par la communauté internationale. Nous croyons qu'il est fondamental que l'ONU et ces regroupements sous-régionaux coordonnent leur action efficacement pour gérer un conflit.

Nous saluons les pays qui composent ces regroupements et offrons tout notre appui aux activités de l'Afrique pour l'Afrique. Cela ne signifie pas que le monde doit se désintéresser des problèmes africains; bien au contraire, il doit être prêt à coopérer dans la voie tracée par l'Afrique.

Le Chili a toujours été préoccupé par la situation humanitaire dans les zones de conflit et il estime que le respect du droit international humanitaire est fondamental. À ce sujet, les difficultés que rencontrent souvent les organisations humanitaires internationales sont à déplorer. Nous jugeons tous que le travail difficile et désintéressé que les travailleurs humanitaires, tant au nom des organismes de l'ONU que des organisations non gouvernementales, réalisent dans les zones de conflit est véritablement remarquable.

Une des principales préoccupations de tous ces organismes, dont au premier chef le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, réside dans la grave situation que vivent les réfugiés sur le continent africain — dont le nombre s'élèverait à quelque huit millions, selon le HCR — ainsi que les personnes déplacées dans leur propre pays, au sujet desquelles nous disposons souvent d'une information plus ténue.

Étant donné que le principal objectif des organisations humanitaires consiste à aider les personnes qui souffrent des conséquences des conflits, ces mêmes organisations sont souvent les seuls témoins des événements qui surviennent sur le terrain. Il importe de signaler qu'elles nous ont procuré une information très utile pour nos débats au sein du Conseil de sécurité et nous saisissons cette occasion pour

les en remercier. Il est important que se renforcent les liens entre le Conseil de sécurité et les organisations qui apportent une aide humanitaire dans les zones de conflit, tant en Afrique que dans le reste du monde.

J'aimerais réaffirmer devant l'Assemblée ce que la délégation chilienne a souligné à diverses reprises devant le Conseil de sécurité. Lorsqu'un conflit prend fin, il faut amorcer la transition permettant au pays affecté de stabiliser la situation politique et la sécurité. Cela signifie que le système des Nations Unies ne doit pas se désintéresser du pays ou de la région où s'est instaurée une paix qui demeure souvent très précaire. L'ONU, les institutions de Bretton Woods et la communauté internationale doivent accorder une priorité vitale à la promotion du développement économique et social du pays concerné. Le Conseil de sécurité doit veiller au maintien de liens souples et coordonnés entre ses responsabilités et celles qui incombent aux autres organes de l'ONU chargés de la coopération pour le développement. Il s'agit là, en dernier ressort, de la seule source de paix durable.

Je me permettrai d'exprimer une dernière réflexion tant en ce qui concerne l'après-conflit que les facteurs à l'origine des conflits en Afrique. Il convient de prendre acte d'une réalité que l'on peut observer sur le continent africain. Certains pays font preuve d'une grande vitalité économique qui vient démentir ce que de nombreux pessimistes ont affirmé au sujet des difficultés que connaît l'Afrique pour sortir du sous-développement. Nous devons observer de près les expériences réussies et leur apporter notre appui, car elles peuvent offrir un modèle à suivre. Le seul souhait de la communauté internationale est que la coexistence des peuples et le développement économique mettent fin aux tragédies humaines et que les Africains eux-mêmes puissent connaître, dans l'optimisme, l'avènement d'une nouvelle Afrique au cours des années à venir.

M. Dlamini (Swaziland) (*interprétation de l'anglais*) :
Au nom de la délégation du Royaume du Swaziland, je me félicite de cette occasion de participer au débat de l'Assemblée générale sur le rapport du Secrétaire général, «Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique», figurant au document A/52/871.

Ma délégation souscrit pleinement aux déclarations des représentants du Burkina Faso, au nom de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), et de la Namibie, au nom de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC).

Le rapport est révélateur et illustre fidèlement les difficultés que vit notre continent. Il présente également des recommandations sur des mesures que pourrait prendre la communauté internationale. Depuis des temps immémoriaux, l'Afrique est assaillie par des problèmes multiples qui ont donné lieu à des conflits sur le continent. Certains de ces conflits se sont avérés complexes, exigeant des ressources considérables des pays africains pour y faire face. Outre ces crises interminables, de nouveaux conflits surgissent qui ne sont pas moins dignes d'attention et ce, en raison de leur complexité et des graves dangers qu'ils posent.

Ces crises constituent un test de la force de la communauté internationale qui, la plupart du temps, doit réagir sans délai aux épreuves des peuples africains. L'Afrique elle-même a l'obligation morale de montrer la voie, animée de la volonté politique nécessaire qui, bien que souvent discrète, demeure essentielle dans le règlement de ces crises.

Le rapport énonce une série de recommandations pratiques pour l'action de la communauté internationale. Le Secrétaire général lui-même a voulu que le rapport constitue le début d'une nouvelle relation entre l'ONU et l'Afrique. À cet effet, il engage chacun à un nouveau départ pragmatique, productif et probant.

Le nombre de conflits en Afrique reste élevé. Les conflits conventionnels entre États-nations persistent, comme le montre la situation dans la corne de l'Afrique et dans la région des Grands Lacs. La source de l'instabilité est le plus souvent interne, mais la nature de ces crises est telle qu'elles débordent rapidement en créant et en aggravant le mouvement des personnes déplacées, le trafic d'armes, les affrontements ethniques et l'ingérence étrangère. Ceci est vrai au vu des événements survenus en République démocratique du Congo. La crise sanglante au Congo a sapé les progrès réalisés depuis que le gouvernement du Président Laurent Kabila a été mis en place. En Angola, la situation a dissipé les rêves et les espoirs nés du Protocole de Lusaka et elle est sur le point de conduire ce pays à une guerre civile.

Pourtant, sur une note plus optimiste, nous sommes encouragés par certains événements visant à promouvoir un règlement pacifique des divers conflits affectant notre continent. Les efforts soutenus des pays africains en vue de contenir les crises en Sierra Leone, en Éthiopie et Érythrée, en Guinée-Bissau et en République démocratique du Congo illustrent clairement l'engagement de l'Afrique à l'égard d'une paix durable, de la sécurité et de la stabilité. Dans toutes ces actions, l'OUA s'est attelée à assumer ses res-

ponsabilités à l'échelle du continent dans un esprit de coopération, de solidarité et de complémentarité entre cet organe continental et des organisations sous-régionales telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Autorité intergouvernementale pour le développement et la SADC. Une telle approche ouvre de réelles perspectives pour endiguer les conflits en Afrique et les régler définitivement. Il reste que ces initiatives doivent être renforcées et appuyées au niveau africain et international dans un esprit de futur partenariat et dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales.

Indépendamment des efforts que nous déployons face à ces crises, le flux illégal d'armes qui se poursuit contribue à transformer nombre de situations de tensions en confrontations armées et à maintenir un climat d'insécurité. Le Conseil de sécurité doit continuer d'exhorter les pays fournisseurs d'armes à faire preuve de retenue et essayer de renforcer l'efficacité de l'embargo sur les armes, décrété par le Conseil. C'est dans cet esprit que ma délégation se félicite de la résolution 1196 (1998) du Conseil de sécurité concernant le renforcement de l'efficacité des embargos sur les armes dans des situations de conflit, imposés par le Conseil. La circulation illicite d'armes à destination et à l'intérieur de l'Afrique doit cesser. La communauté internationale doit s'attacher, de façon coordonnée et concertée, à trouver une solution crédible et effective au flux d'armes sur notre continent.

Il reste beaucoup à faire pour créer un environnement où les individus se sentent protégés, où la société civile peut évoluer et où le gouvernement assume ses responsabilités de façon efficace et transparente avec des mécanismes institutionnels assurant un rôle de contrôle. Cependant, garantir l'application juste et impartiale de la loi est nécessaire pour la protection des droits de l'homme. En un mot, ceci exige le respect de l'autonomie, de l'intégrité et de l'indépendance de la justice, et l'application juste et impartiale de la loi par l'État. Renforcer les institutions judiciaires est un autre domaine essentiel où la communauté internationale peut aider les pays africains à promouvoir la bonne gouvernance. Même si l'Afrique déploie des efforts certains en faveur de la démocratisation, il n'en demeure pas moins que cette quête dépend exclusivement des pays africains eux-mêmes, responsables de la promotion d'idéaux reflétant les normes et valeurs culturelles de l'Afrique.

La démocratisation confère aux citoyens une mission au sein de la société. Elle donne aux gens un sentiment d'appartenance, elle leur donne du pouvoir et surtout, elle leur donne le sentiment d'avoir leur mot à dire en matière de sécurité. Sans elle, il est impossible d'instaurer une paix

durable et de réaliser un développement soutenu. Les structures établies au sein de notre système de gouvernance national en sont le témoignage évident. Le Royaume du Swaziland, sous la direction de S. M. le Roi Mswati III, fonctionne sur un système de consultation consensuelle où tous les citoyens sont libres d'exprimer leurs vues sur la direction à donner au destin du Royaume.

La bonne gouvernance ne peut garantir à elle seule l'afflux des investissements et la croissance économique. Mais une fois qu'elle est fermement établie, il va sans dire qu'elle doit s'assortir d'un climat propice aux investissements et à la croissance économique, car personne n'a, bien sûr, envie d'investir dans un environnement instable ou peu sûr. Le système économique mondial est fortement concurrentiel et fondé sur le jeu du marché. Il est toutefois regrettable que l'Afrique ait été largement marginalisée ces dernières années dans la mesure où elle n'a pas attiré suffisamment de flux d'investissements étrangers directs à long terme. Si l'on veut que l'Afrique participe pleinement à l'économie mondiale, il est nécessaire de procéder à des réformes politiques et économiques. Il est encourageant de noter, toutefois, que de nombreux gouvernements mettent actuellement en oeuvre avec succès les réformes qui s'imposent dans les domaines de la déréglementation économique, de la rationalisation des structures, de l'adaptation de l'infrastructure et de la prévisibilité des politiques. Il en résulte que certains pays jouissent déjà d'une croissance plus forte et cela est en soi une raison de rester optimiste quant au sort de l'Afrique dans un très proche avenir. Nous sommes reconnaissants à nos partenaires de la communauté internationale pour les initiatives qu'ils ont mises en place en vue de la renaissance de l'Afrique.

La question épineuse de la dette extérieure du continent est étroitement liée à celle de la croissance économique et des déséquilibres économiques du passé. La réalisation d'un développement durable repose sur l'élimination effective du goulet d'étranglement de la dette extérieure. De nombreux États d'Afrique n'ont pas les capitaux financiers requis pour répondre à des attentes élémentaires et à des besoins fondamentaux. Rien qu'en 1995, la dette extérieure de l'Afrique a atteint 328,9 milliards de dollars. Pour le service de cette dette, les pays africains devraient consacrer l'ensemble de leurs recettes d'exportation aux pays donateurs comme aux organismes de crédit extérieurs.

Si l'Afrique ne peut échapper à sa part de responsabilité dans le problème actuel de la dette, la communauté internationale doit également reconnaître son propre rôle dans la création du problème. Pendant la guerre froide, les prêts bilatéraux et multilatéraux étaient fréquemment liés

avant tout aux priorités géopolitiques, les prêteurs achetant ainsi la paix et la stabilité dans les zones convoitées par les superpuissances ou leurs alliés. À cet égard, le Royaume du Swaziland appuie pleinement les efforts déployés par l'Organisation de l'unité africaine, qui a demandé la conclusion d'un accord international permettant de liquider la totalité de la dette des pays les plus pauvres en Afrique dans des délais raisonnablement courts, et cela dans le contexte des réformes économiques globales de l'Afrique.

Lors de la réunion du Conseil de sécurité récemment organisée au niveau ministériel par Mme Hjelm-Wallén, Ministre des affaires étrangères de la Suède, la communauté internationale a signifié de nouveau de la manière la plus claire sa détermination de sortir l'Afrique de sa situation actuelle. Ma délégation a été encouragée d'apprendre que nos partenaires du monde développé sont résolus à apporter leur aide dans l'atténuation de la pauvreté en Afrique afin d'établir la paix et de prévenir les conflits ainsi que de promouvoir le développement de l'Afrique en général. C'est le type de coopération que nous recherchons. Nous ne pouvons laisser l'Afrique à la traîne si nous voulons que le monde devienne le village planétaire auquel nous aspirons tous.

Enfin, ma délégation applaudit l'action du Conseil de sécurité en vue de donner au continent la place qui lui revient sur la scène internationale, et les mesures qu'il a prises après s'être rendu compte que tenter de résoudre les situations de conflit et les menaces à la paix et à la sécurité sans remonter aux origines profondes du conflit est vain et est un gaspillage des vastes ressources de l'Organisation. Ma délégation souscrit donc aux conclusions faites par le Secrétaire général dans son rapport selon lesquelles l'Afrique, et les Africains eux-mêmes, doivent relever le défi, mais ne peuvent le faire seuls. Afin de parvenir à une paix et une prospérité durables en Afrique, nous pensons que la communauté internationale a un impératif moral, et que face aux nécessités politiques, humanitaires et économiques, elle doit réagir au sort de ses partenaires en Afrique. Les mesures que l'Assemblée générale adoptera au cours de cette session ne doivent pas nous conduire à la paralysie; les recommandations définies dans le rapport doivent être examinées d'un oeil critique pour pouvoir ensuite être pleinement mises en oeuvre.

M. Mahugu (Kenya) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation voudrait tout d'abord remercier le Secrétaire général du pragmatisme, de l'objectivité et même de l'audace de son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique, qui présente un ensemble de recommandations pratiques et

multiformes relatives aux mesures à prendre par la communauté internationale.

Comme il le dit lui-même, le Secrétaire général souhaite que son rapport représente le début de nouvelles relations entre l'Organisation des Nations Unies et l'Afrique. Dans cet esprit, il nous a tous mis au défi, individuellement et collectivement, en tant qu'organisations ou États, de suivre l'exemple et de chercher à prendre un nouveau départ dans une optique productive, rationnelle, axée sur les résultats, et destinée à mettre fin à la situation malsaine que nous connaissons actuellement. Il est donc particulièrement opportun que cette question se trouve inscrite à l'ordre du jour de la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale.

Le Kenya se félicite du défi lancé par le Secrétaire général dans les trois grands domaines qu'il a soulignés dans son rapport : la nécessité pour l'Afrique de rechercher des solutions politiques plutôt que militaires aux problèmes; la nécessité de mobiliser la volonté politique afin de s'atteler sérieusement à promouvoir la bonne gouvernance en assurant le respect des droits de l'homme et en défendant la démocratie; et la nécessité d'entreprendre les diverses réformes qui s'imposent pour promouvoir la croissance économique et la stabilité, et de s'y tenir.

Depuis le début des années 90, les dirigeants africains ont cherché à résoudre leurs conflits par des moyens pacifiques. Au niveau institutionnel, l'Organisation de l'unité africaine a créé en 1993 le Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, qui a permis de renforcer les nombreuses initiatives régionales en cours pour la recherche d'une solution aux conflits par des moyens pacifiques.

En outre, les États africains ont entrepris des mesures importantes visant à instituer des réformes politiques ambitieuses. Mais beaucoup reste à faire pour mener à bien la promotion et le renforcement du processus de démocratisation. C'est un domaine important dans lequel les États africains doivent relever le défi en vue d'établir une bonne gestion des affaires publiques.

Actuellement, la situation en Afrique est caractérisée par des conflits politiques, d'une part, et par des problèmes économiques graves, de l'autre. Ces deux caractéristiques sont invariablement liées. Nous saisissons cette occasion pour exprimer notre reconnaissance au Secrétaire général qui a mis en relief cette vérité fondamentale dans son rapport. À notre avis, il ne saurait y avoir de développement sans paix, et, inversement, il ne saurait y avoir de paix sans développement.

Il est évident que pour réussir à établir des conditions propices à une paix et une stabilité durables en Afrique, la communauté internationale doit oeuvrer de concert avec les peuples africains. L'Afrique a besoin d'un appui dans tous les domaines d'activité. Dans ce contexte, je tiens à mentionner le problème de l'insuffisance de l'aide au développement, qui est un complément indispensable à la politique des États africains, et qui doit être relevée à un niveau adéquat. La dette totale de l'Afrique, qui s'élève actuellement à 350 milliards de dollars, est également un problème qui appelle un examen sérieux au niveau international. Je tiens également à mentionner la nécessité d'élargir l'accès aux marchés pour les exportations africaines et d'éliminer les barrières commerciales.

Nous invitons donc la communauté internationale à jouer son rôle pour s'attaquer aux causes des conflits en Afrique. Les Nations Unies ont un rôle important à jouer à cet égard.

La séance est levée à 18 h 5.